

SYNTHESE DE LA PHASE TERRITORIALE DES CONFERENCES DE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

NORMANDIE

LE GRAND RÉVEIL ALIMENTAIRE

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGION NORMANDIE

CHAMBRES D'AGRICULTURE

SOMMAIRE

A Méthodologie et organisation mise en place dans la région 3
1 Gouvernance mise en place 3
2 Organisation des travaux (enquête, ateliers, consultations, nombre de réunions…) 3
B Enjeux et déterminants régionaux en matière de souveraineté agricole et agroalimentaire 4
1 Situation actuelle des filières 4
2 Déterminants pour la réussite de la souveraineté alimentaire normande 11
C Contribution régionale aux objectifs nationaux 13
Filière Volailles et lapins 13
Filière bovins et ovins 16
Filière lait de vache 19
Filière lait de chèvre : 21
Filière porc 22
Filière Pommes de terre 26
Filière légumes 28
Filière grandes cultures 31
Filière pisciculture : 34
Filière mytiliculture : 39
Filière pêche : 40
Autre contribution : Association Houblons de Normandie 41
Annexe : 43

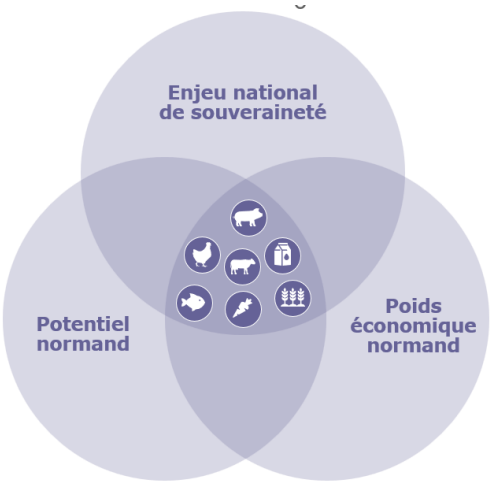
A - Méthodologie et organisation mise en place dans la région

1- Gouvernance mise en place

En Normandie, la concertation régionale a été lancée le 26 mars 2026 selon une méthode de travail arrêtée par un Comité de pilotage élargi regroupant la Région, l'Etat, les Chambres d'agriculture de Normandie, l'Association Régionale des Entreprises Agro-alimentaires (AREA), La Coopération Agricole Grand-Ouest et les principales interprofessions ou fédérations professionnelles (lait, viande, volaille, porc, légume, pêche, conchyliculture et pisciculture).

2 - Organisation des travaux (enquête, ateliers, consultations, nombre de réunions…)

La première étape a consisté à prioriser les filières selon les 3 critères : enjeu national de souveraineté, potentiel normand et poids économique normand.



Il en a résulté les objectifs prioritaires suivants :

- Développer la filière volaille de chair, œufs et lapins ;
- Développer l'engraissement des veaux laitiers et ovins ;
- Maintenir la production porcine et les outils existants ;
- Stabiliser la filière laitière ;
- Maintenir la filière légumière et accroître la production de fruits de table ;
- Grandes cultures : assurer la résilience des systèmes céréaliers par la diversification des rotations ;
- Développer l'aquaculture et une pêche diversifiée.

Pour chacune des filières prioritaires retenues dans cette première phase, les Chambres d'agriculture, en lien avec l'interprofession ou les fédérations professionnelles, ont organisé la concertation et défini la liste des acteurs à consulter. Des questionnaires en ligne ont été élaborés et diffusés aux principaux acteurs pour identifier les stratégies des filières et les projets concrets ainsi que les leviers et pistes de facilitation des projets. Des rencontres bilatérales avec les acteurs-clés des filières ont également été réalisées.
L'exercice devant se placer dans une perspective de développement durable, les enjeux environnementaux, de réduction des dépendances aux intrants importés (dont autonomie fourragère), d'adaptation au changement climatique et d'acceptabilité sociétale ont été pris en compte dans les questionnaires.

Les résultats présentés sont issus de plus de 80 réponses :

- Environ 50 entretiens bilatéraux ;
- Une vingtaine de réponses aux questionnaires ou contributions spontanées ;
- 1 atelier thématique grandes cultures avec 16 participants.

B - Enjeux et déterminants régionaux en matière de souveraineté agricole et agroalimentaire

1 - Situation actuelle des filières

La Normandie, une région aux premiers rangs pour le lait, les céréales, les cultures industrielles, certains légumes de plein champ, ou encore les produits de la pêche et de l'aquaculture, largement tournée vers les échanges

La Normandie occupe une place majeure dans l'agriculture et l'agroalimentaire français, tant par le poids de ses productions que par la diversité de ses filières. Près de 69 % du territoire régional est valorisé par l'agriculture soit 2,06 millions d'hectares, faisant de la Normandie la première région française pour la part de surface agricole dans l'espace régional. La région a su capitaliser sur son potentiel pédoclimatique pour devenir un bassin de production important pour différents bassins de consommation : l'Ile-de-France à proximité, mais aussi d'autres territoires en France et d'autres régions du monde grâce notamment à ses grands ports de transit.

L'orientation des exploitations agricoles est notamment liée aux caractéristiques des sols et du climat. Dans les zones vallonnées et bocagères de l'ouest de la région se concentre l'élevage laitier. Vers l'est, les sols profonds de la plaine de Caen, du Pays de Caux et du Vexin permettent des cultures diversifiées, dont des cultures industrielles à forte valeur ajoutée. Les sols sableux et limoneux des côtes et des vallées sont favorables aux cultures légumières. Avec une façade maritime longue de 640 km, la Normandie occupe également les premiers rangs pour la pêche et l'aquaculture.

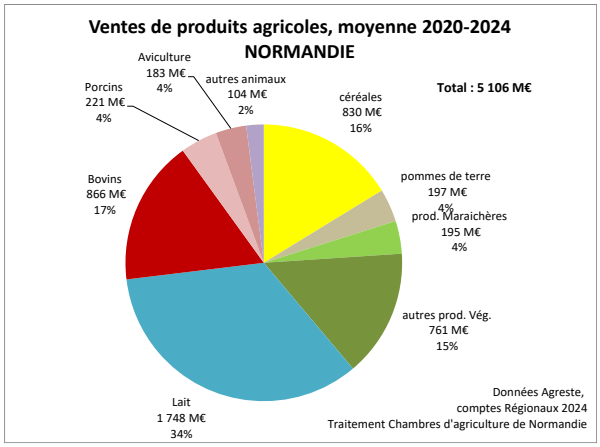
Pour autant, l'agriculture normande est confrontée à des mutations profondes : baisse de 25 % du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020, vieillissement des chefs d'exploitation (âge moyen 53 ans), pression accrue du changement climatique avec une hausse des températures de + 0,3 °C par décennie et diminution de la ressource en eau disponible (- 20 mm par décennie), spécialisation croissante des systèmes qui interroge la résilience agronomique et économique de certains territoires, dégradation de la qualité de l'eau, érosion et baisse de la fertilité des sols. Les surfaces agricoles ont par ailleurs diminué de 28 654 ha entre 2008 et 2024, soit une baisse de 1,3 % de l'espace agricole en 16 ans, principalement au profit de l'artificialisation (3ème région en terme de rythme d'artificialisation).

1.1- Panorama des principales productions

Moyenne des années 2020 à 2024 :

- Animal : 61 %
- Végétal : 39 %

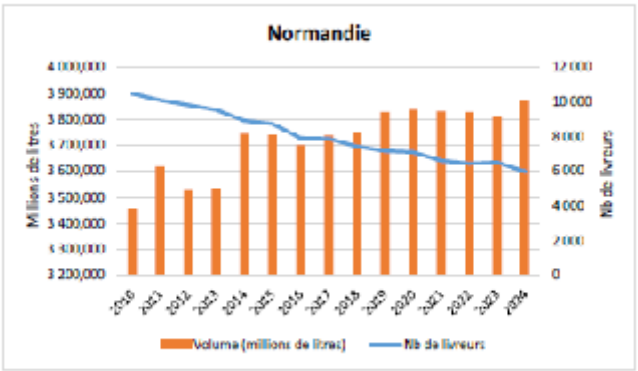
- Lait : 1 750 M€
- Bovin viande : 866 M€
- Céréales : 830 M€



NORMANDIE	"2024" Part de marché	10 ans évolution
Pommes à cidre	66%	5,6
Lin	62%	-1,7
Equins	18%	0,4
Lait vache	17%	1
Gros Bovins	14%	0,2
blé	11%	0,2
Lapins	11%	5,4
Pommes de terres	10%	1,5
Protéagineux	9%	-3,6
Céréales	8%	0,6
Betteraves	8%	0,5
Oléagineux	7%	-0,6
Légumes	7%	-0,6
Veaux	7%	0
Porcs	6%	0,3
Volailles de chair	5%	0,4
Œufs	4%	-0,3
Pommes de tables	2%	0,5
Ovins	2%	-1,6
Miel	2%	-0,2
Lait chevre	1%	0,1

Sources : SAA - traitement SEVP "moyenne trois ans"

Le **lait de vache** est le premier produit agricole de la région en valeur (34 %) et la Normandie constitue le 2ème troupeau laitier de France (17 % du cheptel national et du lait produit). Si les effectifs de vache diminuent depuis 2018 comme au niveau national, les volumes produits sont plutôt en augmentation grâce à un agrandissement des troupeaux laitiers et une intensification de la production. Dans le même temps, la production se concentre sur l'ouest de la région. Pour autant cette filière reste fragile face à un contexte économique et géopolitique instable, aux enjeux sanitaires et au changement climatique qui conduisent à une fragilisation des systèmes marqués par une spécialisation croissante.

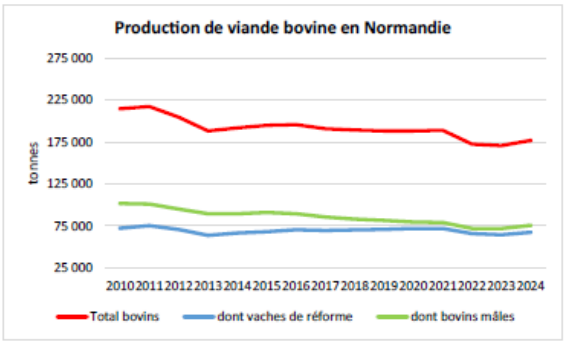


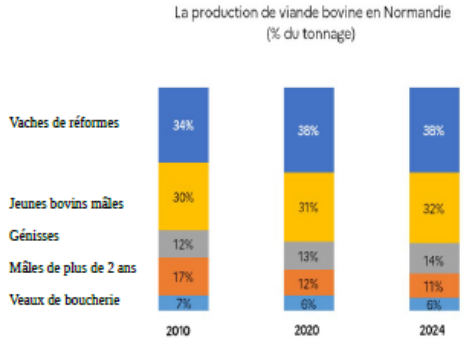
Source : Agreste - Enquêtes Annuelles Laitières

La Normandie abrite une douzaine d'entreprises laitières réparties sur 66 sites, offrant un paysage industriel varié et dynamique : coopératives régionales (Maitres Laitiers du Cotentin, Isigny Sainte Mère), coopératives nationales (Sodiaal, Agrial), groupes privés internationaux (Danone, Lactalis, Savencia) et PME locales (Gillot). L'industrie laitière rassemble 25 % des effectifs salariés de l'industrie agroalimentaire de la région, soit environ 7 000 salariés en 2023. La région représente 11,3 % de l'emploi national. Malgré son poids économique, l'industrie laitière souffre, comme le reste du secteur agroalimentaire, de difficultés de recrutement importantes.

Avec 1,92 millions de têtes, la Normandie est la 4ème région française par l'importance de son **troupeau bovin** (derrière les régions Auvergne - Rhône Alpes, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire) mais la 2ème pour les gros bovins et représente 11,7 % de la production française. La Normandie combine élevages allaitants et laitiers valorisés pour la viande. La production de viande bovine est cependant orientée à

la baisse. Entre 2015 et 2024, le nombre de détenteurs de bovins a reculé de 25 % et le cheptel bovin de 14 %, traduisant une restructuration rapide des élevages. Cette érosion est conjuguée à des enjeux de renouvellement des actifs et de contraintes sanitaires. Depuis plusieurs années, le jeune bovin mâle, ou taurillon, se développe aux dépens du boeuf. En matière de tonnage produit, l'ensemble des vaches de réforme reste encore la première source de viande bovine (38 % du tonnage de la production régionale de viande bovine totale). Les jeunes bovins mâles (32 %) sont essentiellement destinés à l'exportation.

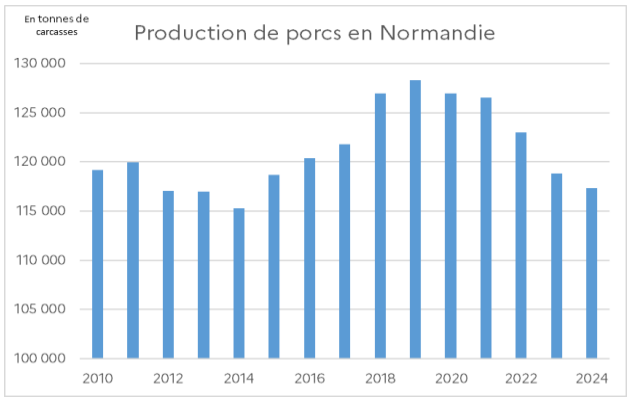


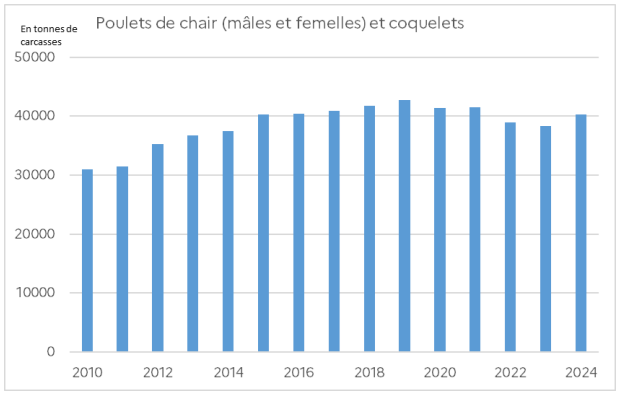


Source : Agreste – SAA définitive 2024

En 2025, 10 abattoirs réalisent des abattages de gros bovins. Le secteur est en cours de restructuration après les fermetures de plusieurs abattoirs, mais les abattoirs encore existants restent sur-dimensionnés et ont dû réduire le nombre de jours d'abattage (4j / semaine en moyenne) compte tenu de la baisse des volumes abattus. L'activité d'abattage est complétée par des ateliers spécialisés dans la découpe et la transformation de la viande bovine. Ainsi, la décapitalisation du cheptel induit un risque sur le maillage territorial des outils d'abattage et de transformation de la viande.

Les **autres productions animales** sont plus marginales mais néanmoins présentes : avec 5,6 % de l'**effectif porcin**, la Normandie se situe au 4ème rang des régions françaises et la production, bien qu'en recul depuis 2020, reste globalement au niveau de 2010. Deux sites pratiquent l'abattage de porcs représentant moins de 1 % de la production régionale. Avec environ 1 700 élevages, la **filière volaille** représente 4 % du cheptel national, ce qui positionne la Normandie comme une région de production intermédiaire à l'échelle nationale (8ème rang pour les volailles de chair et 7ème rang pour les oeufs). La production de volailles de chair repose sur un noyau de 425 élevages professionnels de grande taille. La production d'œufs repose principalement sur quelques dizaines d'élevages de grande taille. Après une période de croissance entre 2010 et 2020, la production de volailles de chair a amorcé un recul puis une reprise en 2024. La filière est pourtant bien structurée et le secteur avicole s'appuie sur un réseau d'abattoirs variés, avec des grandes unités industrielles (abattoirs SNV, SOCADIS), 4 abattoirs indépendants, et une multitude de petits abattoirs agréés à la ferme.

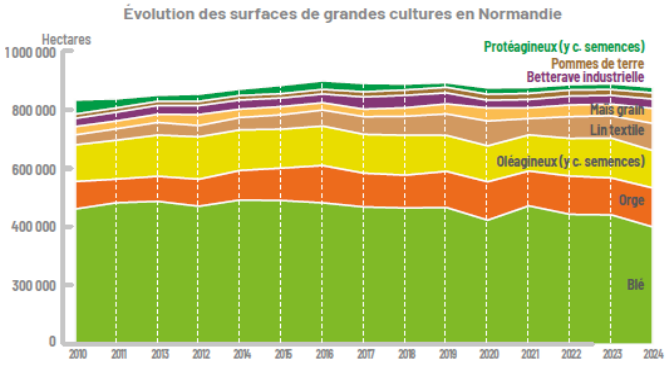




Source : Agreste - SAA définitive

Les **céréales et oléo-protéagineux** représentent 39 % des surfaces agricoles de Normandie. La Normandie se distingue des autres régions par la part de blé tendre : 47 % des surfaces consacrées aux cultures de vente sont en blé contre 35 % en moyenne nationale en 2023. Le blé tendre représente 11 % de la production française, bien que la tendance soit légèrement à la baisse depuis 2020. La Normandie produit essentiellement du blé destiné à l'exportation et à la consommation animale. L'orge, en revanche, montre une surface en hausse. Le colza représente la 2ème culture en termes de surface, soit 10 % de la production nationale. La production normande est essentiellement orientée vers l'industrie des biocarburants et la trituration pour l'huile. Les protéagineux occupent une surface beaucoup plus faible, en forte baisse sur la période 2010-2024 à cause de rendements fluctuants. De 12 % de la production française en 2010, la part de la Normandie est tombée à 9 % en 2024.

	Production Normandie 2024	Part Normandie dans production française
Céréales	42 937	8%
dont blé tendre	28 961	11%
Oléagineux	4 112	7%
Protéagineux	793	9%
Betteraves sucrières	27 138	8%
Lin textile	6 524	62%
Pommes de terre	8 137	9%
Total en tonnes	**118 602**	/



Source : Agreste – SAA définitive 2024

Si elles occupent moins de 5 % des surfaces, les **cultures industrielles (betterave à sucre, lin, pommes de terre)** sont le deuxième produit agricole en valeur et progressent fortement. La surface de lin textile a presque triplé en 14 ans, passant d'environ 34 000 hectares en 2010 à 93 200 hectares en 2024, ce qui représente 61,6 % de la production de lin textile en France. La Normandie est également la 3ème région productrice de betteraves sucrières avec 8 % de la production nationale. Après la fermeture de la sucrerie de Cagny dans le Calvados qui a conduit à une baisse de la production de 3,4 Mt à 2,7 Mt, il ne reste plus que 2 sucreries en Seine-Maritime et dans l'Eure, appartenant respectivement au groupe Cristal Union et à la société Saint-Louis Sucre. Les investissements de Cristal Union sur son site de Fontaine-le-Dun sont massifs, avec la volonté d'accroître la surface plantée dans les années à venir. S'agissant de Saint Louis Sucre, les surfaces plantées ont été diminuées de 25% en 2026 suite aux rendements très élevés enregistrés en 2025 : cette décision est la conséquence de la stratégie du groupe de se concentrer sur le marché UE. L'objectif du groupe reste de maintenir la production tout en assurant sa transition,

Enfin, la Normandie est la 4ème région de production de pommes de terre, avec 8 % de la production nationale, et la 3ème pour les plants de pommes de terre. Cette production a connu une augmentation de 51 % des surfaces sur la période 2010-2024 et bénéficie des unités de transformation à proximité.

La **polyculture-élevage**, historiquement structurante en Normandie, recule progressivement. Les surfaces ont diminué de 11 % entre 2010 et 2020. Cette évolution entraîne une perte de synergies entre cultures et élevage et peut accroître la vulnérabilité des exploitations face aux aléas climatiques et économiques.

La **filière légumes** représente environ 8 800 hectares cultivés et 1 250 producteurs. La région occupe la 9ème place en surfaces de légumes, concentrées principalement dans le département de la Manche. Pour autant, elle occupe une place importante pour certaines productions : c'est la première région de production de poireaux, navets et salades d'été et la seconde région de production de carottes pour le frais, avec 78 800 t commercialisées en 2024. La gamme des choux, céleris, persil, oignons et pommes de terre primeur complète les productions majeures. La majorité des légumes cultivés est expédiée après conditionnement mais la région abrite également 16 établissements spécialisés dans la transformation de ces produits (dont l'usine Florette de Lessay, filiale du groupe coopératif Agrial et

l'usine Lunor, filiale du groupe coopératif Natup). Cette filière joue un rôle clé dans la diversification des systèmes, la valorisation des sols et le dynamisme des filières de transformation locales. Elle contribue également à répondre aux attentes sociétales en matière d'alimentation et de relocalisation des productions. Toutefois, la filière est confrontée à des contraintes croissantes : une pression sanitaire élevée, accentuée par la réduction progressive des solutions de protection des cultures et à une forte dépendance à la disponibilité de la main-d'œuvre.

La Normandie est la 2ème région de France en surfaces de **verger** de pommiers à cidre et 5ème en production de fruits réparties entre les pommiers à cidre (62 % de la production française), les pommes et les poires de table. En 2024, la production de pommes de table atteint 24 600 t et celle des poires de table 1 907 t. Le verger haute-tige a fortement régressé depuis la Seconde guerre mondiale, et la production issue du verger basse-tige représente désormais plus de 85 % des approvisionnements des entreprises de transformation.

Enfin, la Normandie se distingue par son poids majeur dans la **pêche et l'aquaculture** françaises. Avec plus de 600 navires, 2 200 marins et 400 pêcheurs à pied professionnels, la région affiche une puissance halieutique notable. Elle débarque chaque année plus de 60 000 tonnes de captures, dont 30 970 tonnes en 2023 pour une valeur proche de 94 millions d'euros. Cette production repose sur une diversité exceptionnelle de plus de 80 espèces et s'appuie sur des ports structurants, Granville étant le premier port coquillier de France. La Normandie dispose d'un atout majeur pour renforcer sa filière halieutique : la valorisation des poissons dits Poissons Pépites, ces espèces locales souvent méconnues mais abondantes et savoureuses. Roussette, tacaud, congre sont autant de poissons présents dans les eaux normandes, pêchés par des flottilles artisanales selon des pratiques durables. Pourtant, ces espèces restent sous-exploitées et peu présentes dans les assiettes, alors qu'elles offrent une alternative responsable aux produits importés et aux espèces surpêchées.

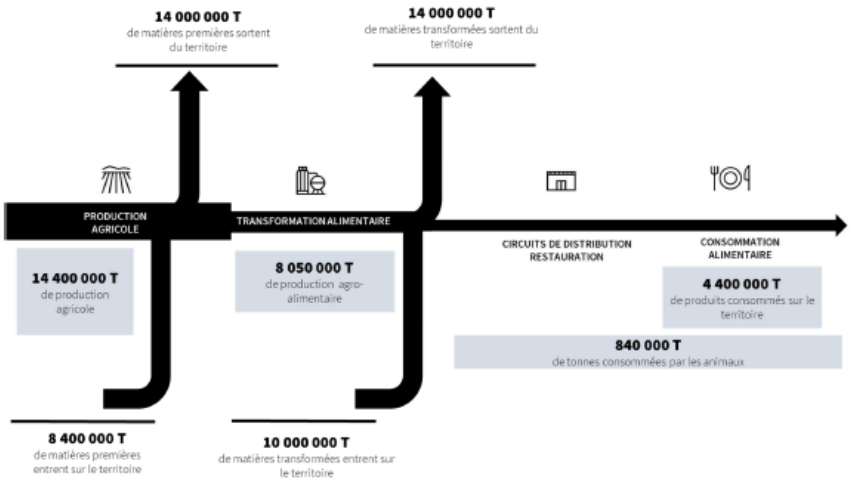
De même, la Normandie se distingue par son poids majeur dans l'aquaculture française. Elle produit environ 16 000 tonnes de moules par an, ce qui en fait l'un des territoires clés de la mytiliculture nationale. La région occupe également la première place pour l'ostréiculture, avec près de 21 % de la production française d'huîtres creuses, soit environ 25 000 tonnes chaque année. En matière de pisciculture, la Normandie génère environ 4 500 tonnes de salmonidés, principalement des truites arc-en-ciel, et se positionne comme la première région productrice de saumon en France avec une production d'environ 1 500 tonnes par an. Cette diversité et ces volumes confirment le rôle stratégique de la Normandie dans les filières aquacoles françaises. Ces productions structurent un écosystème complet, comprenant ports, conserveries, ateliers de fumage et filières de conditionnement, ainsi qu'un tissu dynamique de PME / TPE et de centres de recherche, propice à l'innovation en pisciculture et en conchyliculture. Malgré ces atouts, le développement de l'aquaculture en Normandie est freiné par plusieurs obstacles. L'acceptabilité sociale des projets reste fragile, notamment à cause de préoccupations environnementales et paysagères, et les démarches administratives sont souvent longues et peu lisibles pour les porteurs de projet.

1.2- Une région largement tournée vers les échanges

La part de la consommation des Normands représente moins de 15 % des usages, les exportations de produits bruts et transformés dans d'autres régions françaises ainsi qu'à l'étranger représentent la majorité des usages.

Selon une étude réalisée en 2019 par BASIC pour le compte de l'Ademe, environ 4,4 Mt de matières premières agricoles sont nécessaires pour satisfaire la consommation alimentaire des habitants de Normandie. 840 000 t supplémentaires sont nécessaires pour satisfaire la consommation des animaux d'élevage. En vis-à-vis, le secteur agricole normand a produit un total d'environ 14,4 Mt de matières premières agricoles. Les importations de denrées alimentaires s'élèvent à environ 18 Mt en équivalent matières premières agricoles et les exportations s'élèvent à 28 Mt. Ces résultats sont caractéristiques d'une région fortement productrice et largement tournée vers les échanges, les céréales et les produits laitiers étant majoritaires en volume. Ils rappellent la place stratégique de la Normandie en terme de flux commerciaux, notamment via sa façade maritime et la présence de deux grands ports, Rouen et Le Havre, Rouen étant le premier port exportateur de céréales d'Europe de l'ouest. De même les industries du café et du cacao sont sur-représentées dans le tissu agroalimentaire régional.

Figure 3 : Volumes de denrées alimentaires (en équivalent matières premières) produites et consommées en Normandie, importées et exportées d'autres ou vers d'autres territoires, 2019



Unité : en équivalent matières premières

1.3 – Impacts du changement climatique : risques et opportunités

La Normandie devrait être moins impactée par l'augmentation des températures que les régions françaises plus au sud, grâce à l'influence du climat océanique et à sa latitude élevée. Pour autant, les modifications du climat sont déjà observées, notamment dans les zones les plus sèches, et les travaux du GIEC normand appellent à anticiper les conséquences du changement climatique sur les productions agricoles et la qualité des sols afin de les atténuer et de s'y adapter.
Les changements attendus sont principalement une augmentation des températures moyennes et, surtout, des pics de chaleur, un accroissement de la variabilité des précipitations et l'augmentation de la fréquence des aléas climatiques. Au-delà de l'impact direct sur les productions, l'érosion des sols constitue un enjeu régional majeur, aggravé par le retournement des prairies et le développement des cultures sarclées (betteraves, pommes de terre).

Selon le scénario RCP 4.5 du GIEC à l'horizon 2100, le cumul annuel des pluies évolue peu mais, selon le lieu, la fréquence d'années extrêmes plus humides ou plus sèches diminue (exemple d'Alençon) ou augmente (exemple de Rouen). Le cumul annuel d'évapotranspiration est en augmentation marquée,

en lien avec l'augmentation des températures. Cela va se traduire par des effets de sécheresse plus marqués sur les végétaux. Le nombre de journées dépassant 25 °C augmente en moyenne, surtout sur la frange sud-est de la région et présente une plus forte variabilité.

De nombreuses zones de sols limoneux profonds présentent une bonne réserve utile, surtout dans le nord de la région, atténuant le déficit hydrique, mais 1/3 des sols présente une réserve utile inférieure à 100 mm et est particulièrement sensible au risque de sécheresse, principalement dans le sud de la région, entraînant des besoins accrus d'irrigation.

Il convient également de pointer la vulnérabilité des zones basses côtières à la montée du niveau de la mer et de zones importantes à l'intérieur des terres (marais, vallées...), réduisant les surfaces de pâturage et les zones de cultures légumières actuelles.

Le diagnostic territorial d'adaptation au changement climatique réalisé par la Chambre d'agriculture dans le cadre du Varenne agricole de l'eau et du changement climatique a évalué plus précisément les impacts du changement climatique sur des couples filière / territoire.

Il en ressort :

- Pour le blé, une tendance à la baisse des rendements en zone de plaine intermédiaire avec une plus grande variabilité ;
- Pour les oléagineux, bien que moins sensibles au stress thermique, une irrégularité des rendements en colza mais un développement possible de la culture du tournesol grâce à la hausse des températures ;
- Des rendements très aléatoires pour le pois ;
- Des impacts plus limités pour les pommes de terre et pour les betteraves sucrières qui ont vu une forte progression des rendements en 50 ans (passant de 400 qtx / ha à 900 qtx / ha). Néanmoins, les effets bénéfiques des températures élevées peuvent être nuancés par des stress thermiques tardifs délétères sur le rendement et l'extractibilité des sucres ;
- Concernant le lin, le raccourcissement du cycle pourrait compromettre la production optimale de fibres et engendrer un déplacement vers le nord des zones de production, la pérennité de la filière est questionnée ;
- Le maïs devrait voir ses rendements en augmentation dans plusieurs secteurs, mais la production devrait être plus hétérogène et variable, conduisant à un risque d'abandon dans certains secteurs ;
- Les prairies seront confrontées à un stress hydrique plus important de mi-mai à fin août, mais connaîtront un allongement de la période de production et de récolte. La pousse d'herbe sera plus aléatoire et les systèmes tout herbe seront plus risqués. L'élévation du niveau de la mer aura également un impact sur 17 % des prairies permanentes dans la Manche ;
- S'agissant de l'élevage bovin, le climat océanique et la présence du bocage limitent les risques de stress thermique, surtout dans le nord et l'ouest de la région, mais les tensions croissantes sur les ressources en eau sont à prendre en compte, notamment dans la Manche et l'ouest du Calvados où la production se concentre ;
- Les légumes de plein champ seront affectés par la montée du niveau marin et la salinisation de la ressource en eau.

On peut supposer que les productions les plus impactées seront les élevages d'herbivores (y compris bovins, équins, ovins, caprins, tous dépendants de la production fourragère), les cultures de printemps (sensibles à la sécheresse estivale), les productions légumières (fortes exigences de qualité) et les produits sous signe de qualité (en cas de difficulté de respect du cahier des charges). Néanmoins, il faut souligner qu'il y aura de fortes différences d'impact selon la localisation de ces productions dans la région et leurs conditions de sols. Les systèmes céréaliers spécialisés du Sud de l'Eure et du Perche ornais montrent déjà des signes de fragilité économique sérieux.

De nouvelles filières agricoles rendues possibles par le changement climatique (températures plus élevées) pourraient être mises en place ou renforcées en Normandie :

- Le tournesol, le blé dur, ne sont pas nouveaux mais ces cultures s'étendent alors qu'elles étaient auparavant confinées au sud de la région ;
- Les nouvelles cultures fourragères plus résistantes à la sécheresse : sorgho, moha, sylphie… pour apporter des réponses sur les systèmes fourragers herbagers fragilisés ou en substitution partielle ou totale du maïs ensilage ;

- Le soja devenu cultivable dans une partie de la région mais qui a besoin d'eau (irrigation) et de bonnes conditions pour être récolté à l'automne ;
- Le pois chiche, plante méditerranéenne résistante à la sécheresse, déjà testée avec des résultats techniques très variables, mais qui nécessite un renforcement de la filière pour représenter des volumes suffisants et occuper une part significative sur un marché alimenté par l'importation ;
- La vigne, à la faveur de l'ouverture des autorisations de plantation, avec déjà quelques expériences en cours.

2 - Déterminants pour la réussite de la souveraineté alimentaire normande

2.1 Déterminants et leviers transversaux

2.1.1 Sécuriser l'accès au crédit et la rentabilité des projets : lever les freins économiques et financiers

La sécurisation de l'accès au financement constitue un enjeu majeur pour les filières, dans un contexte marqué par une forte hausse des coûts de production, estimée à + 50 % depuis 2020, notamment sous l'effet de l'augmentation du prix des intrants, de l'énergie et des investissements en bâtiments. Cette situation engendre un besoin croissant de trésorerie pour lancer, maintenir et développer les productions et un besoin croissant de capitaux pour investir dans de nouveaux bâtiments d'élevage ou rénover les bâtiments existants. Par ailleurs, l'accès au crédit bancaire reste difficile pour certains porteurs de projets, ce qui limite les capacités d'investissement et freine le développement des exploitations et des entreprises.

2.1.2 Simplifier, stabiliser et accélérer les procédures : lever les freins réglementaires et administratifs

Le cadre réglementaire est perçu comme instable et complexe, notamment en raison de la surtransposition de certaines normes européennes. Les délais administratifs, liés par exemple aux autorisations ICPE ou aux règles d'urbanisme, sont souvent longs et ralentissent les projets. De plus, certaines contraintes spécifiques, comme la réglementation sur la réutilisation de l'eau en agroalimentaire, limitent la capacité d'innovation et d'adaptation des acteurs.

2.1.3 Renforcer l'attractivité des métiers agricoles : lever les freins liés aux ressources humaines

Les filières agricoles font face à des difficultés importantes en matière de ressources humaines, notamment en raison du manque d'attractivité des métiers par méconnaissance ou image négative liée aux astreintes (présence quotidienne si animaux) ou aux pics d'activités (ex : enlèvement des volailles, récoltes des légumes). Les exploitations rencontrent des problèmes de recrutement de main-d'œuvre, tandis que le renouvellement des générations demeure insuffisant, tant pour les installations que pour les transmissions.

De plus en Normandie, certaines zones connaissent le plein emploi (Cotentin par ex) accentuant ces difficultés. Les perspectives de forte baisse démographique des lycéens dans les années qui viennent vont accroître les tensions dans l'ensemble des secteurs d'activité.

2.1.4 Améliorer l'acceptabilité et le dialogue avec la société : lever les freins sociétaux

L'acceptabilité sociale des projets constitue un enjeu croissant, avec des oppositions locales de plus en plus fréquentes à certains projets d'élevage ou d'unités de transformation, pouvant conduire à des contentieux. Cette situation est renforcée par une image parfois dégradée des productions agricoles auprès du grand public, ce qui souligne la nécessité de renforcer le dialogue et la pédagogie.

2.2 Déterminants et leviers spécifiques

2.2.1 Besoin de capital et d'accès au financement

Les filières animales, telles que la volaille, le porc et le lait, sont confrontées à des besoins d'investissements très élevés pour la construction de bâtiments et la modernisation des outils, tout en étant fortement sensibles à l'inflation. Ils génèrent des retours sur investissement très longs posant question par rapport au revenu dégagé. Dans la filière bovine, notamment pour l'engraissement des jeunes bovins, le besoin de trésorerie est particulièrement important pour financer l'achat des animaux au démarrage.

2.2.2 Un développement contraint par les outils industriels aval

Le développement des productions est fortement dépendant des capacités de transformation en aval : augmentation de la capacité d'abattage / découpe en volailles, augmentation de la capacité de transformation en pommes de terre / légumes, modernisation des outils en général. L'enjeu est la synchronisation du développement entre l'amont et l'aval pour garantir l'équilibre des filières et l'implantation d'outils complémentaires de transformation en grandes cultures (ex : légumineuses).

2.2.3 Des ressources à sécuriser

Le développement des filières repose sur la sécurisation de certaines ressources clés. Dans la filière bovine, la disponibilité en veaux est déterminante, en lien direct avec la production laitière. Elle suppose que les éleveurs laitiers modifient leurs pratiques pour produire davantage de veaux croisés. Dans la filière laitière, la sécurisation de la ressource en eau pour l'abreuvement du bétail est un enjeu fort, et l'autonomie fourragère doit être renforcée. Plus largement, le développement de l'élevage doit s'accompagner d'une réflexion sur l'alimentation animale, afin de valoriser les matières premières locales et diminuer l'utilisation du soja importé. Pour les grandes cultures, l'accès aux intrants, leur disponibilité et leur prix, ainsi que l'existence d'alternatives techniques, sont des facteurs essentiels. L'accès à l'eau constitue également un enjeu majeur, en particulier pour les légumes, où la disponibilité et les volumes mobilisables sont critiques. Certaines filières, comme la pisciculture, sont par ailleurs limitées par l'absence de zones clairement identifiées comme propices à leur développement.

2.2.4 Des capacités professionnelles à renforcer

Certaines filières (volailles, porcs) nécessitent des compétences spécifiques qui sont aujourd'hui insuffisamment abordées dans les parcours professionnels agricoles (seulement 2 CS volailles en France). De plus, on observe une inadéquation entre les profils des nouveaux installés, notamment hors cadre familial, et les exigences du travail avec les animaux, dans un contexte de distension du lien avec l'élevage.

Plus généralement, l'évolution des systèmes de production doit s'accompagner d'un renforcement des compétences via la formation continue et le transfert de savoir-faire, incluant les compétences managériales. Le soutien des filières dans les transitions nécessite également une montée en compétence des conseillers qui accompagnent les agriculteurs.

2.2.5 Une chaîne de valeur à rééquilibrer

Le fonctionnement de la chaîne de valeur nécessite des ajustements pour mieux répartir les revenus entre les acteurs. Dans la filière laitière, les relations entre l'amont et l'aval constituent un enjeu majeur. Dans les filières pommes de terre et bovins viande, le développement de la contractualisation apparaît comme un levier important pour sécuriser les débouchés et améliorer la visibilité économique des producteurs.

C - Contribution régionale aux objectifs nationaux

Filière Volailles et lapins

Existant :

Taux de dépendance aux importations 2022 - 2024 :
Poulet : 49 %
Oeufs : 11 %

Taux d'auto-approvisionnement 2022 – 2024 :
Poulet : 72 %
Oeufs : 92 %

Production nationale 2024 :
Poulet : 1 243 000 tonnes équivalent carcasse (tec)
Oeufs : 940 000 tonnes équivalent œuf coquille (teoc)

Part de marché normande 2024 :
Volailles de chair 5 % (+ 0.4 points ces 10 dernières années)
Oeufs : 4 % (- 0.3 points ces 10 dernières années)
Lapins : 11 % (+ 5,4 points ces 10 dernières années)

Ambition 2035 :

- Volailles de chair : développer la production pour réduire les importations et répondre à la hausse de la demande.

 Projets identifiés à moyen terme :
 - + 6300 tec / an pour un objectif national à 75 000 tec / an = 9 % de contribution
 - + 19 poulaillers quotidien / an (1 500m2) pour un objectif national à 220 poulaillers / an = 9 % de contribution
 - + 16 poulaillers Label Rouge ou fermiers/an (400 m2) pour un objectif à 60 poulaillers / an = 27 % de contribution

Au-delà de ces projets, la Normandie a un potentiel de développement, y compris en terme de capacité de transformation avec plusieurs outils répartis sur le territoire, notamment la forte augmentation de capacité d'abattage de VOLENA/LDC, permettant de fixer une contribution à 10 ans à l'objectif national de 20 %.

Abattage : augmentation capacitaire de 29 Mions de poulets abattus / an

- Œufs : augmenter la production
 - +5 160 teoc pour un objectif national à 21 350 teoc / an = 24 % de contribution
 - + 13 poulaillers /an pour un objectif à 70 poulaillers / an = 19 % de contribution

- Lapins : 2 créations ou reprises / an d'élevages rénovés pour des élevages alternatifs à la cage standard pour un objectif national à 30 = 7 % de contribution.

Freins et leviers :

1. Freins financiers

La filière volailles et lapins est confrontée à des contraintes financières importantes qui limitent sa capacité de développement. L'augmentation significative des coûts de construction, estimée entre 30% et 50 % ces dernières années, renchérit fortement les projets d'investissement. Les montants

nécessaires pour la création ou la modernisation des bâtiments sont élevés et s'accompagnent souvent d'une rentabilité insuffisante à court terme. Par ailleurs, l'accès au crédit est rendu difficile par une certaine frilosité des établissements bancaires, en raison notamment d'une connaissance insuffisante de cette production dans notre région. Le manque de subventions et la méconnaissance ou le déficit de dispositifs de garanties publiques accentuent ces difficultés. Enfin, la filière reste soumise à des tensions économiques structurelles, liées à la pression exercée par la grande distribution et à une concurrence internationale forte, ce qui pèse sur les marges des producteurs.

2. Freins réglementaires

Le cadre réglementaire constitue un frein majeur au développement des filières volailles et lapins. Les délais administratifs sont particulièrement longs, pouvant atteindre deux à trois ans pour certains projets, ce qui ralentit considérablement leur mise en œuvre. La complexité des procédures, notamment celles relevant des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), rend les démarches difficiles pour les porteurs de projets. Par ailleurs, la surtransposition des normes européennes en droit français entraîne des contraintes supplémentaires qui pénalisent la compétitivité des exploitations. La multiplication des autorisations et des enquêtes publiques, ainsi que le risque de recours juridiques, contribuent à créer un climat d'incertitude freinant les investissements.

3. Freins sociétaux

L'acceptabilité sociale des élevages est parfois limitée, avec des oppositions locales de la part de riverains ou de collectifs. L'image de l'élevage, souvent associée à des préoccupations liées au bien-être animal, à l'environnement ou à l'industrialisation, peut également freiner certains projets. Les associations de niveau national interviennent également avec des recours réalisés sur les décisions prises.

Transitions :

1. Réduction de la dépendance aux intrants

Elle passe par le développement de sources locales de protéines, telles que les protéagineux ou les légumineuses, afin de limiter le recours au soja importé. La valorisation des coproduits agricoles et agroalimentaires (ex : pulpe de betteraves ou de pépins de pommes) permet également d'optimiser les ressources disponibles au niveau local.
L'amélioration des formulations alimentaires, notamment grâce à l'utilisation d'acides aminés de synthèse, permet de réduire les besoins en matières premières.
Le développement d'énergies renouvelables, telles que la biomasse ou le photovoltaïque, permet de réduire la dépendance aux énergies fossiles.

2. Adaptation au changement climatique

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, notamment par une meilleure isolation et une optimisation de la ventilation par des ventilations mécaniques surtout en production "standard", est un levier important pour mieux gérer les pics de chaleur de plus en plus fréquents. La gestion de la ressource en eau est également optimisée, afin de limiter les consommations et les pertes (ex : baisse des IC, stockage, optimisation des lavages avec détergents, équipement d'abreuvements adaptés). Enfin, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'inscription dans des trajectoires de décarbonation constituent des enjeux incontournables avec des leviers tels que la mise en place de filières d'aliments régionales ou l'implantation d'arbres pour l'ombrage des parcours.

3. Territorialisation et bouclage des cycles

En Normandie, particulièrement dans l'est de l'Orne et le sud de l'Eure, le développement d'ateliers volailles est particulièrement intéressant pour les céréaliers car il permet la valorisation des effluents d'élevage, notamment sous forme de fumier utilisé comme amendement. Le développement de filières locales, avec des distances réduites entre élevage et abattage, favorise la résilience et la durabilité des systèmes, les cahiers des charges imposant souvent une distance inférieure à 200 km entre l'élevage et l'abattage.

Conclusion :

À horizon 2036, plusieurs enjeux structurants doivent être relevés pour assurer le développement des filières volailles et lapins :

- La simplification du cadre réglementaire et un meilleur alignement avec les normes européennes (seuils d'autorisation)
- La frilosité des banques par méconnaissance de cette filière dans notre région.
- L'acceptabilité sociétale des projets

Filière bovins et ovins

Existant :

Taux de dépendance aux importations 2022 - 2024 :
Viande bovine : 25 %

Taux d'auto-approvisionnement 2022 – 2024 :
Bovins : 90 %
Ovins : 51 %

Production nationale 2024 :
JB viande : 268 000 tec (Gros Bovin : 1 108 000 tec)
Ovins : 68 000 tec

Part de marché normande 2024 :
Gros bovins : 14 % (+ 0,2 points ces 10 dernières années)
Ovins : 2 % (- 0,6 points ces 10 dernières années)

Ambition 2035 :

- **Réaménagement de bâtiments pour engraissement JB et Babynette**

 - ❖ + 2 500 tec /an en JB, génisses viandes et babynettes pour un objectif national de 3 300 tec / an = 75 % de contribution
 soit 8 100 places / an pour un objectif de l'interprofession de 10 000 places à 10 ans (ce dernier serait donc atteint en moins de 2 ans d'après les acteurs économiques)

- **Transformation de bâtiment veaux de boucherie en activité sevrage des veaux**

Les éleveurs normands disposent fréquemment de bâtiments d'élevage qui ne sont plus utilisés (notamment d'anciens bâtiments de veaux de boucherie), qui pourraient assez aisément être réaménagés pour conduire des veaux laitiers au sevrage. Toutefois, même si l'investissement est faible, le travail est plus important (3,5 bandes par an contre 2 en veau de boucherie) ce qui peut freiner l'atteinte des objectifs.

- ❖ + 545 places pour un objectif national de 1 100 places / an = 50 % de contribution

pour un objectif de l'interprofession de 1 500 places à 10 ans (ce dernier serait donc atteint en 3 ans d'après les acteurs économiques)

- **Accroitre le troupeau allaitant par agrandissement des troupeaux existants et soutien à l'installation** :
 - ❖ + 600 vaches allaitantes / an

 Tous ces projets font l'objet d'un accompagnement financier et d'une contractualisation par l'OP qui intègre un objectif de rémunération de l'éleveur.

Points de vigilance :

a) Tous les veaux ne pourront pas entrer dans ce programme ;
b) Veiller à ne pas saturer le marché ;
c) Nécessité d'un accompagnement technique pour la phase de sevrage et post - sevrage pour les engraisseurs.

- **Viande ovine :**

 Contribution régionale réaliste quant à la situation actuelle : création d'une vingtaine d'ateliers supplémentaires de 200 à 300 mères soit de 4 800 à 7 200 agneaux supplémentaires / an (avec productivité de 1,2 agneaux).
 La structuration de la filière ovine est nécessaire et passe par la “professionnalisation” des élevages. La mise en place de contrats et d’un accompagnement technique sont nécessaires pour cette filière. Pour exemple, une productivité moyenne de 1,5 permettrait de contribuer à hauteur de 6 000 à 9 000 agneaux supplémentaires.

Freins et leviers :

1. Freins financiers

Les besoins en capital sont particulièrement élevés, notamment pour l’achat d’animaux, l’adaptation des bâtiments et le financement de la trésorerie. La hausse du prix des broutards et des femelles reproductrices renchérit fortement les coûts d’installation ou de développement des ateliers. Par ailleurs, l’accès au crédit demeure difficile en raison de la perception de risque par les établissements bancaires qui restent souvent frileux face aux projets d’élevage. La rentabilité des systèmes, bien que variable, est parfois insuffisante pour sécuriser les investissements, ce qui renforce la dépendance aux aides publiques. Une voie de sortie possible est le recours à des mécanismes de sécurisation des revenus comme la contractualisation.

2. Freins réglementaires

Les porteurs de projets font face à une complexité administrative importante, notamment pour les installations, les agrandissements ou les évolutions de systèmes. Les contraintes normatives, qu’elles soient environnementales ou sanitaires, sont parfois perçues comme peu adaptées aux réalités de terrain, notamment pour l’émergence de nouveaux modèles tels que les ateliers de sevrage ou les systèmes mixtes. Les délais d’instruction des dossiers accentuent ces difficultés.

3. Freins sociétaux

Certains projets, en particulier les ateliers d’engraissement de jeunes bovins en bâtiments, peuvent susciter des oppositions locales. A l’inverse, le sevrage des veaux sur place doit être valorisé par rapport aux enjeux de bien-être animal. La pression sur le foncier constitue un autre frein, avec une compétition accrue entre usages agricoles et non agricoles. Par ailleurs, l’évolution des habitudes de consommation, marquée par une remise en question de la consommation de viande, peut peser sur les perspectives de marché.

Transitions :

1. Réduction de la dépendance aux intrants

La réduction de la dépendance aux intrants repose principalement sur le renforcement de l’autonomie fourragère impliquant le maintien des prairies, l’optimisation des cultures fourragères, le recours à des cultures dérobées et des systèmes herbagers économes.
Par ailleurs, la valorisation des coproduits, notamment issus de l’industrie laitière ou agroalimentaire, contribue à limiter les besoins en intrants importés.

2. Adaptation au changement climatique

Le maintien et développement des prairies, la mise en avant de la production de viande / ha de SFP et la mise en place de lactoserums liquides en élevages sont des réponses aux enjeux d’attenuation des effets du changement climatique.

La gestion économe de la ressource en eau devient un enjeu central, notamment dans un contexte de sécheresses plus fréquentes.

3. Territorialisation et bouclage des cycles

Le renforcement du lien entre cultures et élevage permet un meilleur recyclage des nutriments, notamment à travers la valorisation des effluents d'élevage comme fertilisants.

Conclusion :

Le renforcement du soutien à l'installation et à la transmission des exploitations est indispensable pour limiter la déprise et la décapitalisation. La mise en place de dispositifs de garantie et d'outils financiers adaptés permettra de sécuriser les investissements. Le développement de la contractualisation constitue un levier clé pour stabiliser les revenus.
La valorisation des veaux issus des troupeaux laitiers apparaît comme un levier stratégique avec une organisation territoriale depuis la naissance jusqu'à l'abattage pour créer de la valeur économique en Normandie. L'accompagnement technique et la formation des éleveurs doivent être renforcés afin d'accompagner les évolutions des systèmes notamment pour la phase de sevrage et post-sevrage des veaux laitiers.

Filière lait de vache

Existant :

Taux de dépendance aux importations 2022 - 2024 :
Poudre de lait écrémé : 23 %
Yaourts : 5 %
Fromages : 41 %
Beurre : 46 %

Taux d'auto-approvisionnement 2022 – 2024 :
Poudre de lait écrémé : 228 %
Yaourts : 110 %
Fromages : 116 %
Beurre : 75 %

Production nationale 2024 :
Lait de vache : 23,06 Mds de litres

Part de marché normande 2024 :
Lait de vache : 17 % (+ 1 point en 10 ans)

Ambition 2035 :

- Sécurisation des volumes et renouvellement des producteurs (collecte, maintien des exploitations, installation)
 + 6 % de collecte = 4,15 Mds en 2035 vs 3,9 Mds en 2025 pour un objectif national à hauteur de 24 Mds vs 23,5 en 2025 soit une contribution à l'objectif national de 50 %

- Modernisation des élevages, robotisation / automatisation en élevages mais aussi sur les outils de transformation. Déjà plus de 50% des élevages sont robotisés et cette tendance va se poursuivre sur les 5 ans à venir.

- Travailler sur la réduction du déficit de matière grasse et viser une meilleure valorisation de la matière protéique.

La filière laitière normande fait face au déséquilibre structurel entre matière grasse et matière protéique qui fragilise son autonomie et sa rentabilité. Une première réponse est apportée par le développement de la production de Skyr. Ainsi Danone investit 20 M€ sur ses 2 usines normandes pour augmenter sa capacité de production. Au-delà, il est nécessaire de travailler sur :

- Accompagner les acteurs de la filière pour une meilleure connaissance des attentes du marché (besoins des transformateurs, évolutions de la consommation).
- Diffuser les leviers techniques disponibles et répondre aux besoins exprimés par les éleveurs et les industriels pour ajuster la composition du lait aux exigences de transformation.
- Mettre en place les moyens nécessaires pour inciter les élevages à initier une stratégie de production davantage tournée vers la production de matière grasse et matière protéique dans le lait.

- Etude et réflexion sur les modes d'organisation du travail : réfléchir autour de nouveaux modèles de fonctionnement (ex : salariat, associations d'éleveurs, installations progressives) ou étudier différents types d'organisation du travail.

Freins et leviers :

1. Freins financiers

Les investissements nécessaires pour la modernisation des exploitations, l'adaptation climatique et les outils industriels sont très élevés et nécessitent une rentabilité suffisante. La volatilité des prix du lait, la hausse des coûts de production ainsi que la pression de la grande distribution et la concurrence internationale fragilisent les équilibres économiques. Par ailleurs, la complexité des dispositifs d'aides et les difficultés d'accès aux financements constituent des freins supplémentaires pour les porteurs de projets.

2. Freins réglementaires

Le cadre réglementaire constitue un frein majeur au développement de la filière en raison de la lourdeur administrative, de la complexité des procédures et du manque de lisibilité des politiques publiques. Les délais d'instruction des projets, notamment pour les bâtiments ou les investissements industriels, ralentissent leur mise en œuvre. La multiplicité des exigences environnementales, sanitaires et urbanistiques mobilise des ressources importantes et limite la réactivité des acteurs. Certaines contraintes spécifiques, notamment sur les produits au lait cru, sont également perçues comme pénalisantes pour la compétitivité.

3. Freins sociétaux

La filière laitière normande doit travailler en lien avec les attentes sociétales en matière de bien-être animal, de biodiversité et d'acceptabilité des projets.
Pour cela, il est proposé de :

- Poursuivre le déploiement de la CBPE (Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage) : accompagner le déploiement du diagnostic sur le terrain, et engager des actions auprès des élevages dans une démarche collective de projet.
- Sensibiliser le grand public : vulgariser l'élevage, expliquer les efforts de la filière en matière de durabilité. La communication auprès des citoyens et du grand public joue un rôle clé sur plusieurs aspects. Elle permet notamment d'influencer les comportements des consommateurs via la mise en avant des produits de la filière. Elle permet également de valoriser les externalités positives de la filière : durabilité, bien-être animal et ancrage territorial. Ces actions sont menées par le CRIEL Normandie Lait et les acteurs de la filière, via des événements sur la région ou les médias. Les fermes ouvertes sont un autre exemple de communication auprès du grand public, elles illustrent l'engagement de la filière en matière de transparence et de pédagogie. L'ensemble de ces initiatives, ciblant aussi les scolaires, renforcent l'interconnaissance et l'acceptabilité des projets.

4. Freins sanitaires

La présence de la tuberculose bovine en Normandie, associée aux crises sanitaires des dernières années (FCO, DNC), souligne l'importance pour pérenniser la production et la filière de travailler sur l'aspect sanitaire : renforcer la biosécurité dans les élevages - travailler conjointement avec les acteurs du sanitaire pour accompagner les élevages dans la mise en œuvre des mesures, et diffuser leur intérêt.

Transitions :

1. Réduction de la dépendance aux intrants

La réduction de la dépendance aux intrants repose sur le développement de l'autonomie fourragère et protéique, le renforcement des systèmes herbagers et la production de ressources alimentaires sur l'exploitation. L'optimisation de l'alimentation des troupeaux et les pratiques agronomiques favorisant les ressources locales contribuent à cette dynamique.

2. Adaptation au changement climatique

Le changement climatique représente une menace majeure pour la production laitière et les entreprises implantées sur le territoire. Afin de sécuriser la production face aux aléas climatiques, la filière propose de :

- Diffuser et accompagner les projets d'atténuation et d'adaptation : soutenir et / ou faire connaître les projets visant à fournir aux éleveurs et aux entreprises des données terrain relatives à la mise en place de pratiques dites vertueuses (réduction des émissions de GES, gestion de l'eau, etc.).
- Comprendre et anticiper les impacts climatiques : diffuser les travaux de recherche ou interprofessionnels, comme ceux du programme Climalait et / ou les initiatives collectives pour anticiper les évolutions (stress thermique, disponibilité des fourrages, etc.) et encourager à adapter les systèmes d'élevage.
- Encourager l'engagement individuel : sensibiliser chaque acteur à ces enjeux, via par exemple la poursuite du déploiement de Ferme Laitière Bas Carbone qui permet le cofinancement d'audits CAP2ER de niveau 2 dans les exploitations laitières du territoire. Mettre en avant la pluralité des systèmes de production, dont les systèmes pâturant, et les accompagner dans une trajectoire de résilience.
- Renforcer les cahier des charges AOP

3. Territorialisation et bouclage des cycles

Le bouclage des cycles de l'azote et du carbone s'appuie sur la valorisation des effluents d'élevage et la complémentarité entre cultures et élevage. Le développement de projets tels que la méthanisation et le maintien d'un maillage dense d'exploitations et d'outils de transformation favorisent la proximité et limitent les coûts logistiques. La diversité des systèmes, notamment les systèmes pâturants, contribue également à la durabilité des territoires.

Conclusion :

À horizon 2036, la filière vise une évolution maîtrisée de la production, avec une progression modérée des volumes afin d'éviter les déséquilibres de marché. Si la création de valeur, notamment par la montée en gamme et les signes de qualité, apparaît comme un levier stratégique pour améliorer la rémunération de certains acteurs, pour d'autres, cette création de valeur passera par des gains de compétitivité (amont et aval) nécessaires aux objectifs de développement des volumes.

Pour accompagner la transition de la filière, le soutien à l'investissement, tant pour les exploitations que pour les outils industriels, est indispensable pour permettre la modernisation et l'adaptation. Le développement de la contractualisation et une meilleure répartition de la valeur au sein de la filière participent à la sécurisation des revenus.

Enfin, la filière prévoit de travailler sur le bilan matière dans un objectif d'adéquation entre les besoins des entreprises, les débouchés et la composition du lait produit.

Filière lait de chèvre :

A ce jour, compte-tenu des équilibres économiques liés à l'organisation de la collecte, le principal collecteur n'envisage pas d'étendre sa zone sur la Normandie mais une étude au cas par cas pourra être envisagée et plus particulièrement sur les secteurs situés au sud du département de la Manche et au nord-ouest du département de l'Orne.

Filière porc

Existant

National :
Taux de dépendance aux importations 2022 - 2024 : 30 %.
Taux d'auto-approvisionnement en baisse continue depuis 2020 : passé de 104,7 % en 2020 à 100,8 % en 2022, puis sous les 100 % depuis. Il est à 98 % en 2025.
Production nationale 2025 : 2,13 Mtec.
Le nombre d'élevages professionnels actifs* en France ne cesse de diminuer. Il est passé de 9 500 en 2020 à 7 780.
**Source Ifip : sites de plus de 300 porcins produits / an*

Normandie :
Un nombre de sites professionnels* en baisse continue : moins 31 % entre début 2019 et début 2026.
A noter une diminution importante des sites de naissage, passés de 282 en 2019 à 204 début 2026.
Plus de 40 % des éleveurs professionnels ont 55 ans et plus.
Part de marché normande 2025 : 6 % (+ 0,3 points en 10 ans) avec une production localisée historiquement, en majorité, dans la Manche (55 %).
** Source UNGP / BdPorc : sites 10 reproducteurs et plus ou 50 places d'engraissement et plus*

L'enjeu majeur pour la Normandie, 4ème région productrice de porcs en France juste après la Nouvelle-Aquitaine, est de maintenir le potentiel de production en place ainsi que les entreprises de découpe et de transformation sur son territoire. Et ce d'autant qu'elle bénéficie d'atouts : un bon niveau sanitaire, une partie importante d'éleveurs qui fabriquent tout ou partie de l'aliment à la ferme et la proximité de zones de consommation pour les transformateurs.
Mais le contexte général est difficile : le prix du porc demeure fixé autour de 1,42 € / kg depuis fin d 'année 2025 et ne couvre pas le coût de production. Des évolutions réglementaires européennes sont à venir en matière de bien-être animal et d'environnement (avec les réformes des IED), ce qui laisse les éleveurs dans l'incertitude. Le passage des truies en système liberté aura un impact de l'ordre de 15 à 20 cts du kilo minimum.

Ambition 2035

PRODUCTION

National :
Maintien de la production à 2,15 Mtec au national. Pour y parvenir, création ou reprise de 100 élevages / an avec en moyenne 300 places de truies.

Normandie :
Maintien de la production à 122 000 tec.
Pour atteindre cet objectif, nécessité de maintenir le potentiel de production actuel par la modernisation et /ou l'extension des élevages existants afin notamment d'assurer la reprise dans les années à venir des élevages reprenables. Il est également important de permettre aux NE partiels d'élever tous leurs porcelets sur place (passage de NE partiel à NE total) ce qui limite les risques sanitaires et conforte le revenu des NE.
Objectifs : au moins une douzaine de projets de modernisation, voire extension, par an afin de compenser les arrêts d'élevage et de faciliter la reprise d'élevages reprenables suite aux départs à la retraite à venir.

Typologie des projets élevage actuellement recensés (source ARIP / UNGP) :
40 projets signalés sur les 4 ans à venir (en réflexion plus ou moins avancée, certains éleveurs sont en attente des nouvelles réglementations à venir sur le bien-être animal et les IED car ils craignent de s'engager dans des démarches longues et bloquantes et pourraient abandonner).

- dont **24 projets actuellement à l'étude** (dossiers en cours d'élaboration ou déjà déposés auprès de l'administration, voire prêts à démarrer).

- 37,5 % sont liés à une installation d'un jeune sur l'exploitation (ou une reprise par un jeune).
- 10 devraient démarrer sur 2026 - début 2027 (1er semestre).
- 14 sont en cours d'étude voire d'instruction en DDPP, donc démarrage plutôt sur 2027 / 2028.
- Un peu moins de la moitié des projets porte uniquement sur de la rénovation / reconstruction dont 4 prévus sur 2026 et 3 en cours d'instruction (dossier PC / mise à jour plan d'épandage).
- Une majorité des dossiers avec extension porte sur des places de post-sevrage et / ou engraissement (rénovation et / ou extension souvent liée à l'arrêt du façonnage ce qui sécurise le site de naissage).
- Un tiers concerne des maternités et/ou verrateries / gestantes liberté (principalement de la modernisation / reconstruction). Projet de rénovation / reconstruction avec ou sans installation.

Projet de rénovation/reconstruction avec ou sans installation	
Nbre sites	10
Places truies [1]	3 472
Places engraissement [1]	18 409
Dossier avec BEA (truies liberté)	6
Démarrage 2026/2027	4
Démarrage 2027/2028*	6
Dossier avec installation	6
Dossiers NAI potentiels	4

(1)Places actuelles. Il ne s'agit pas des places rénovées, les projets portent rarement sur la totalité de l'élevage compte tenu des coûts
Rénovation potentielle de 1 900 places de truies et 3 500 d'engraissement

Projet avec extension avec/sans installation	
Nbre	14
Places truies [1]	3 207
Places engraissement [1]	19 175
Places truies sup	129
Places engraissement sup	9 325
Dossier avec BEA (truies liberté)	2
Démarrage 2026/2027	6
Démarrage 2027/2028*	8
Dossiers avec installation	3
Dossiers NAI potentiels	7

(1)places actuelles .
Nb : certains projets avec extension comportent également une partie de rénovation. 6NE partiels pourraient passer NE total.

TRANSFORMATION

Maintenir et consolider les outils d'aval en place (abattage, entreprise de découpe, transformation)

Typologie des projets : quelques projets d'augmentation de capacité et/ou de modernisation

Freins et leviers :

1. Freins financiers
La filière porcine normande est caractérisée par des besoins d'investissement très élevés, notamment pour la modernisation des élevages et des outils de transformation.
Les projets d'élevage dépassent fréquemment le million d'euros, avec une inflation marquée des coûts de construction des bâtiments depuis ces dernières années. Cette situation renforce la dépendance aux aides publiques et à l'emprunt.
Ainsi, pour un élevage naisseur-engraisseur de 280 truies, la rénovation des maternités liberté coûte aujourd'hui près de 900 000 €. La modernisation des élevages se fait donc souvent par tranche. Elle est toutefois essentielle pour améliorer les performances technico-économiques et environnementales ainsi que les conditions de bien-être que ce soit pour les éleveurs ou les animaux.
A l'aval, les industries de découpe et transformation sont confrontées à une forte volatilité du prix de la matière première et à une hausse des coûts (énergie, travail, logistique), ce qui limite leur capacité d'investissement et de développement.
Enfin, le manque de visibilité sur les marchés et la pression concurrentielle européenne et mondiale, souvent déloyale pour cette dernière en raison de normes moins exigeantes, fragilisent la rentabilité globale de la filière.

2. Freins réglementaires
Le cadre réglementaire est identifié comme un frein majeur au développement des projets. Les procédures ICPE sont longues, complexes et coûteuses, et peuvent atteindre plusieurs années dans certains cas, ce qui décourage les porteurs de projets. Les contraintes administratives dans certains départements, notamment pour les projets d'extension ou de modernisation des élevages, ralentissent fortement les dynamiques d'investissement et par conséquent la possibilité d'avoir un outil transmissible au moment du départ à la retraite.
Par ailleurs, les exigences multiples (sanitaires, environnementales, urbanistiques) mobilisent des ressources importantes au détriment du développement des ateliers.
Les acteurs pointent également la surtransposition des normes françaises par rapport aux standards européens, entraînant des distorsions de concurrence au sein même de l'UE.

3. Freins sociétaux
L'acceptabilité sociétale des élevages est un enjeu majeur, notamment dans un contexte de sensibilité accrue aux questions de bien-être animal et d'environnement. L'opposition locale est souvent liée à un manque de connaissances sur l'élevage porcin et à une méconnaissance par les acteurs locaux de cette filière. Elle est aussi conduite, le plus souvent par des associations qui sont de fait opposées à l'élevage.
Le recrutement de main-d'oeuvre représente également un défi important, avec des difficultés à attirer les salariés dans les métiers de l'élevage et de la transformation. Concernant l'élevage, le problème réside surtout dans le fait que dans l'enseignement agricole, la filière porcine n'est peu, voire pas, abordée et donc les jeunes ne l'envisagent pas, surtout dans une région comme la Normandie où les filières bovine et équine sont très présentes. Et cela est vrai aussi pour les personnes encadrant les reconversions.

Transitions :

1. Réduction des dépendances aux intrants
La réduction de la dépendance aux intrants est un enjeu.
Au niveau régional, beaucoup d'éleveurs, dès qu'ils le peuvent, fabriquent une partie de leur alimentation à la ferme et utilisent, quand c'est possible, des co-produits. Pour cela, il est nécessaire d'avoir les surfaces adéquates, ce qui dans certaines zones peut être difficile compte tenu de la pression foncière, et concernant les co-produits, d'avoir l'approvisionnement à proximité. Il est à noter que le développement précoce de l'alimentation biphase et multiphase (adaptées aux besoins à chaque stade de l'animal) et l'amélioration de la formulation des aliments ont largement contribué à diminuer l'indice de consommation.
Par ailleurs, les effluents d'élevage se substituent aux engrais minéraux, ce qui, dans le contexte actuel est un atout majeur qu'il convient de ne pas occulter.

2. Adaptation au changement climatique
L'adaptation au changement climatique repose sur plusieurs leviers.
L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments d'élevage (isolation, ventilation et régulation) et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (couverture de fosses, matériel d'épandage adapté …) constituent également des axes prioritaires sur lesquels la filière est engagée.
Les acteurs de l'aval mettent en avant la décarbonation des systèmes de production, notamment via l'autoconsommation énergétique et la récupération de chaleur. En matière d'eau, les efforts portent sur la réduction des consommations et l'optimisation des usages dans les ateliers de transformation.
Globalement, la transition vers des systèmes plus sobres et plus résilients est engagée mais reste dépendante des capacités d'investissement compte tenu des coûts élevés que cela engendre.

3. Territorialisation et bouclage des cycles
La territorialisation de la filière porcine constitue un levier de la durabilité. Le bouclage des cycles de l'azote repose notamment sur la valorisation agronomique des effluents d'élevage et leur intégration dans les systèmes de culture. Lorsque c'est possible, les éleveurs peuvent fabriquer une partie de leur alimentation à la ferme, voire utiliser des co-produits d'industries agro-alimentaires à proximité (plutôt développé en ex Haute- Normandie).
Par ailleurs, la valorisation des coproduits des entreprises de transformation (graisses, déchets organiques) via des filières comme la méthanisation contribue à une meilleure circularité des

ressources. Ces approches territorialisées permettent de renforcer la résilience économique et environnementale de la filière.

Conclusion :

À horizon 2036, la filière porcine normande doit relever plusieurs défis majeurs pour maintenir son potentiel de production et ses emplois et garantir la souveraineté alimentaire nationale.
Il convient de stopper la baisse de production en élevage observée ces dernières années (moins 9 % de porcs produits depuis 2021 en Normandie) et, alors que plus de 40 % des chefs d'exploitations porcines ont plus de 55 ans, d'assurer le renouvellement des générations. La modernisation et restructuration des élevages en vue notamment de leur reprise future, mais aussi leur extension pour certains afin de compenser les arrêts de production encore à venir sont essentielles. En effet, certains élevages ne seront pas reprenables.
Le maintien et l'évolution des capacités de découpe / transformation en Normandie constituent également un enjeu majeur pour le territoire, notamment en termes de dynamique territoriale et d'emplois et ce, d'autant plus que comme pour le maillon élevage, une majorité des chefs d'entreprise sont proches de la retraite.

La simplification réglementaire et l'accélération des procédures administratives sont une priorité majeure. Le soutien de l'administration dans les procédures, notamment en évitant d'ajouter des contraintes supplémentaires à celles déjà existantes est primordial.
Le soutien financier aux investissements, notamment pour la modernisation des élevages et des outils de transformation, est indispensable pour atteindre les objectifs visés.
Enfin, les actions en matière de communication, de formation et d'attractivité des métiers sont essentielles pour répondre à l'enjeu majeur du renouvellement des générations et de l'emploi, que ce soit en élevage ou dans les entreprises.

Filière Pommes de terre

Existant :

Taux de dépendance aux importations 2022 - 2024 : 31 %

Taux d'auto-approvisionnement 2022 – 2024 : 125 %

Production nationale 2024 : 9,1 Mt

Part de marché normande 2024 : 10 % (+ 1,5 points ces 10 dernières années)

Ambition 2035 :

Production : pas d'augmentation de surface

Transformation pommes de terre : + 30 à + 80 Kt à horizon 2035 pour un objectif de + 0,7 à 1,2 Mt supplémentaires en 10 ans = 5 % de contribution

La contractualisation et organisation de l'offre à l'échelle régionale sont une priorité.

Freins et leviers :

1. Freins financiers

Les investissements nécessaires, notamment pour les équipements de stockage, les infrastructures de transformation peuvent être particulièrement élevés. Le coût de l'énergie, en particulier pour le stockage frigorifique, constitue un facteur de charge important pour les exploitations. Par ailleurs, les investissements lourds en irrigation et en matériel freinent le développement des projets. Enfin, la structuration insuffisante de la filière et le manque d'organisations collectives efficaces, l'insuffisance de contractualisation, limitent la capacité à peser dans les négociations économiques.

2. Freins réglementaires

Les acteurs soulignent la complexité administrative et les délais d'instruction particulièrement longs, notamment pour les projets de construction ou d'installation d'outils de transformation. Les contraintes liées à l'accès à la ressource en eau ou à sa réutilisation, ainsi que les différences d'application des règles entre territoires, limitent le développement de l'irrigation pourtant indispensable à la production. Par ailleurs, des distorsions de concurrence existent au sein de l'Union Européenne, notamment sur les produits phytosanitaires et les normes techniques, ce qui pénalise la compétitivité des producteurs normands.

3. Freins sociétaux

Des projets, notamment en matière d'irrigation ou de stockage de l'eau, peuvent générer des oppositions locales.

Transitions :

1. Réduction de la dépendance aux intrants

La réduction de la dépendance aux intrants constitue un enjeu important pour la filière. Elle passe par le développement de pratiques agronomiques plus durables, telles que les rotations culturales, les couverts végétaux et la limitation du travail du sol. Le recours à des fertilisants organiques et à des solutions alternatives aux produits phytosanitaires est également exploré, bien que certaines impasses techniques persistent. L'innovation variétale, notamment pour développer des variétés résistantes aux maladies, constitue également un levier majeur.

2. Adaptation au changement climatique

La gestion de la ressource en eau est déterminante, avec le développement de solutions de stockage et d'irrigation raisonnée pour rassurer et inciter de potentiels transformateurs industriels à s'implanter. A l'heure actuelle, l'irrigation est peu développée en Normandie avec des situations variables selon les zones : projets bloqués en ex Basse-Normandie car aucune autorisation d'irriguer, un peu d'irrigation dans l'Eure mais avec un potential pédologique limité. Les acteurs travaillent également à l'amélioration des pratiques culturales pour limiter l'érosion des sols et favoriser l'infiltration de l'eau. Là aussi, l'innovation variétale est importante pour dévolopper des variétés plus résistantes aux stress hydriques et aux maladies.

3. Territorialisation et bouclage des cycles

La mise en place de pratiques agronomiques favorisant le stockage de carbone et la préservation des sols participe à l'amélioration de la résilience des systèmes.

Conclusion :

La sécurisation des volumes de production repose en grande partie sur l'accès à l'eau et le développement de solutions d'irrigation adaptées. Le développement des capacités de stockage et de transformation constitue également un enjeu majeur pour créer de la valeur en Normandie. Par ailleurs, la structuration de la filière, via le renforcement de la contractualisation et des organisations de producteurs, apparaît essentielle pour sécuriser les débouchés et améliorer la répartition de la valeur. Le soutien à l'innovation et à la recherche apparaît essentiel pour répondre aux défis techniques et environnementaux.

Filière légumes

Existant :

Taux de dépendance aux importations 2022 - 2024 :
Légumes frais : 31 %

Taux d'auto-approvisionnement 2022 – 2024 :
Légumes frais : 86 %

Production nationale 2024 :
6 Mt légumes (hors pommes de terre)

Part de marché normande 2024 :
Légumes : 7 % (- 0.6 points ces 10 dernières années)
(dont 26 % des poireaux, 19 % des navets, 12 % de la carotte, 7 % des choux)

Ambition 2035 :

Production : une légère croissance des surfaces historiques de l'ordre de 0 à 5 % est prévue pour un objectif de + 5 points de souveraineté en 2030 et + 10 points en 2035.

La typologie des projets est la suivante : sécurisation de la production sur les exploitations (maintien des volumes et des moyens de production), stockage frigos, stockage eau, robotisation.

Transformation : développement d'usines et de nouveaux produits grâce à des projets mâtures pour créer de la valeur et structurer les débouchés = **+ 20 000 à + 30 000 t** de légumes transformés supplémentaires / an.

Freins et leviers :

1. Freins financiers

Les investissements nécessaires sont particulièrement élevés pour moderniser les exploitations (matériels, bâtiments, parcellaires, accueil et logement des salariés) et les adapter aux nouvelles contraintes techniques et humaines (aléas climatiques, pertes de moyens de production phytosanitaires), développer les serres, les infrastructures de stockage ou les outils de transformation. Certains projets nécessitent plusieurs millions d'euros, ce qui constitue un frein majeur pour les producteurs et les entreprises. Par ailleurs, les coûts de production restent élevés, notamment en raison du prix de l'énergie, de la main-d'œuvre et des intrants, ce qui affecte la compétitivité face à la concurrence européenne. La volatilité des prix, la pression de la grande distribution sur la qualité, les certifications, les prix et le manque de contractualisation sécurisée limitent la rentabilité et freinent les investissements. Enfin, le sous-investissement chronique lié au manque de visibilité économique fragilise la structuration de la filière. La volonté et la capacité à se développer est ainsi avant tout limitée par l'absence de garantie de revenus.

2. Freins réglementaires

Le cadre réglementaire constitue un frein majeur à la croissance de la filière. Les acteurs dénoncent une complexité administrative importante, des délais d'instruction longs et une instabilité des règles qui freinent les projets. La surtransposition des normes européennes en droit français engendre des distorsions de

concurrence avec les pays voisins. Les moyens de productions liés à la protection des cultures contre les bio agresseurs sont en perpétuels replis, augmentant les risques de pertes et la sensibilité aux aléas climatiques. Les coûts de l'énergie impactent directement la rentabilité par ses effets directs sur le GnR et les engrais (MACF). La disponibilité de ces derniers est même incertaine. Les restrictions d'urbanisme, notamment en zones littorales, limitent les possibilités de construction de bâtiments agricoles, de serres, d'infrastructures de stockage (matériels et frigos) ou de nouveaux ateliers de lavage-conditionnement. Ces restrictions d'urbanisme contraignent également le logement des salariés / saisonniers : l'offre est insuffisante dans nos bassins (plein emploi et villégiatures estivales / tourisme). Par ailleurs, les contraintes liées à la gestion de l'eau, telles que les moratoires sur les prélèvements, les difficultés à créer des retenues, les contraintes pour la gestion et l'entretien des fossés, voire de petits cours d'eau indispensables à la gestion de l'engorgement des parcelles en hiver où les légumes sont naturellement conservés avant récolte, les contraintes concernant les bassins incendie ou la réutilisation en lavage ou caisson constituent des points de blocage importants en production et en transformation. L'entretien des traits de côtes pour protéger les espaces fertiles dédiés aux cultures légumières dans la durée doit être programmé à long terme. Certaines pratiques naturelles de conservation des légumes aux sols jusqu'à récolte utilisent des pailles de céréales pour couvrir les cultures. Pour des raisons sanitaires et économiques celles-ci sont brûlées au printemps sur place. L'application stricte des interdictions de brûlage au profit d'une extraction et stockage vers des centres d'enfouissement est une source de perte de compétitivité et un transfert d'impact environnemental contreproductif (temps et GnR).

3. Freins sociétaux

La filière fait face à une pénurie de main-d'œuvre, liée à un manque d'attractivité des métiers, au déficit d'image, aux salaires contraints, à la pénibilité associée au travail en plein air et aux tâches physiques. Le déficit de logements libres est une difficulté pour accueillir les saisonniers comme les nouveaux salariés dans des secteurs de plein emploi et de tourisme comme les nôtres. L'acceptabilité sociale de certains projets, notamment les serres ou les extensions d'exploitations, peut également susciter des oppositions locales. Par ailleurs, la pression foncière, en particulier dans les zones littorales ou touristiques, complique l'accès aux terres agricoles et limite les possibilités de développement. Enfin, l'image de l'agriculture portée par les médias et certaines associations, la méconnaissance des pratiques, peuvent alimenter des tensions avec les riverains, voire contraindre les services de l'Etat et les élus locaux dans le pilotage des territoires.

Transitions :

1. Réduction de la dépendance aux intrants

La réduction de la dépendance aux intrants passe par le développement de pratiques agroécologiques, telles que la diversification des cultures, les rotations longues et l'utilisation de couverts végétaux. L'intégration de solutions de biocontrôle, de solutions mécaniques ou physiques et la réduction des intrants chimiques permettent également de limiter les impacts environnementaux. Ces évolutions n'en demeurent pas moins de véritables défis, tant pour la recherche-développement que pour les producteurs pour maîtriser pérennité et rentabilité des productions. Les combinaisons de ces solutions avec les produits phytosanitaires doivent permettre d'empêcher toutes impasses techniques, améliorer la qualité des légumes et la productivité des exploitations. Par ailleurs, le renforcement de la fertilité des sols et l'utilisation d'amendements organiques contribuent à améliorer l'autonomie des exploitations. L'accès à des ressources organiques quantitatives et qualitatives, puis leur mobilisation sur les sites d'utilisation sont des facteurs limitants. L'innovation technique, notamment en agriculture de précision, permet d'optimiser les apports et de réduire les pertes. Une bonne partie de ces leviers et voies d'adaptation est déjà largement pratiquée, mais nombre d'entre eux nécessitent des travaux de qualification, de développement puis de transfert. Un transfert réussi implique une remise en cause des pratiques et des équipements qui se consolident dans la durée.

2. Adaptation au changement climatique

La gestion de la ressource en eau est centrale, avec le développement d'infrastructures de stockage, l'amélioration de l'efficience de l'irrigation et la mise en place de systèmes de pilotage précis. En hiver la gestion des excès de pluies est aussi importante que la gestion des manques en été. Il faut faciliter l'évacuation des eaux (fossés, cours d'eau), voire la canaliser vers des zones de stockage, en vue de leur remobilisation en été (la gestion de la qualité biologique et chimique sera également un enjeu en plus du pilotage de la remobilisation et de la distribution de ces eaux). L'adaptation passe également par la sélection de variétés résistantes aux stress climatiques, la diversification des cultures et l'ajustement des calendriers culturaux. Le développement de serres, d'équipements de protection climatique et de frigos permet de sécuriser les productions, la conservation temporaire avant lavage et / ou expédition face aux aléas. Enfin, des efforts importants sont engagés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer l'efficacité énergétique des exploitations.

3. Territorialisation et bouclage des cycles

Le développement des circuits courts et de la transformation locale permet d'ancrer davantage la valeur sur le territoire. Le lien entre cultures et élevage, notamment par l'utilisation d'effluents organiques, contribue au bouclage des cycles de l'azote. La gestion des stocks avant utilisation et la distribution vers les zones d'utilisation sont à créer. La valorisation des coproduits et la réduction des pertes, notamment via le développement du stockage, participent à une meilleure efficacité des systèmes. La gestion des déchets de production et de transformation nécessite une nouvelle approche : les adaptations aux aléas climatiques imposent le recours à des pratiques sources de déchets : voiles thermiques, paillages plastiques au sol, gaines de goutte à goutte, … dont les filières de gestion / recyclage doivent s'organiser et se pérenniser sur les bassins. Enfin, la structuration logistique régionale permet d'optimiser les flux et de réduire l'empreinte carbone.

Conclusion :

La sécurisation des volumes repose sur la modernisation des exploitations, la structuration des organisations de producteurs et le renforcement de la contractualisation avec l'aval. Le développement des capacités de transformation et de stockage est également essentiel pour lisser la production et créer de la valeur tout en limitant les pertes de production et d'exploitation. Enfin, la filière doit améliorer la répartition de la valeur et renforcer sa compétitivité dans un contexte de concurrence accrue.

Pour accompagner la transition et atteindre les objectifs à horizon 2036, le renforcement des aides à l'investissement est indispensable pour moderniser les outils de production, de stockage et de transformation. Il s'agit de garantir l'efficience des moyens de production, la compétitivité des entreprises sur les marchés nationaux / internationaux et la qualité des produits. La simplification du cadre réglementaire et l'harmonisation européenne sont également attendues. L'intégration d'une part de contractualisation, le développement de la qualité (SIQO, certifications) et de la segmentation des légumes, l'excellence opérationnelle pour le lavage et le conditionnement et une meilleure répartition de la valeur à la production permettront de sécuriser les revenus des producteurs et dynamiser le développement des volumes. La valorisation commerciale des légumes est indispensable à l'intérêt de ces efforts. Enfin, les soutiens à l'expérimentation, à la recherche pour orienter et structurer l'innovation, à la formation et à l'attractivité des métiers sont essentiels pour assurer la pérennité de la filière.

Filière grandes cultures

Existant :

Taux de dépendance aux importations 2022 - 2024 :
Blé tendre : 1 %

Taux d'auto-approvisionnement 2022 – 2024 :
Blé tendre : 182 %
Sucre : 150 %

Production nationale 2024 :
Blé tendre : 25,6 Mt (attention, très variable => 2023 : 35 Mt)
Betterave : 32,6 Mt (4,2 Mt de sucre)
Fibres longues de lin : 135 000 t

Part de marché normande 2024 :
Blé tendre : 11 % (+ 0.2 points ces 10 dernières années)
Betterave : 8 % (+ 0.5 points ces 10 dernières années)
Lin textile : 62 % (- 1,7 points ces 10 dernières années)

Ambition 2035 :

La filière grandes cultures normande occupe une place stratégique dans la souveraineté alimentaire française, avec un rôle majeur à la fois dans l'approvisionnement des industries aval (meunerie, alimentation animale, amidonnerie, sucrerie, biocarburants) et dans la capacité exportatrice nationale, notamment grâce au port de Rouen.

Malgré cette solidité apparente, la filière est aujourd'hui fragilisée par une dégradation des équilibres économiques et techniques : hausse des charges (intrants, énergie, mécanisation), volatilité des prix, tensions de trésorerie et impacts croissants du changement climatique sur les rendements.

Les systèmes spécialisés en grandes cultures apparaissent particulièrement vulnérables, tandis que les exploitations plus diversifiées (intégrant lin ou élevage) montrent une meilleure résilience.

L'ambition régionale vise à **maintenir le potentiel de production tout en renforçant la création de valeur et la résilience des systèmes**.

• **Céréales et oléoprotéagineux** : maintien global des volumes produits, avec une légère baisse attendue dans certaines zones (sud Eure, Orne) compensée par une dynamique dans l'ouest de la région.

• **Sucre et transformations associées** : stabilisation des volumes, avec sécurisation des débouchés industriels.

• **Lin textile** : poursuite du développement des surfaces vers l'ouest, dans un contexte où les surfaces sont proches du maximum dans les zones historiques (Seine-Maritime, Eure).

Au-delà de ces tendances, l'ambition repose sur :

- le **développement des protéines végétales** (alimentation humaine et animale),
- le **renforcement de la transformation en région**,
- le **maintien de la capacité exportatrice**.

Freins et leviers :

1. Freins financiers

La filière est confrontée à une augmentation structurelle des coûts de production (engrais, énergie, matériel, main-d'œuvre), réduisant les marges des exploitations.

La forte volatilité des prix agricoles, combinée à un manque de visibilité économique, freine les investissements et accentue les tensions de trésorerie.

Le caractère fortement capitalistique des exploitations, associé à un prix élevé du foncier, limite les capacités d'installation et de transmission.

La modernisation des capacités de stockage (notamment les silos avec le stockage 0 phyto) nécessite des investissements lourds avec une rentabilité sur le très long terme.

L'investissement dans de nouvelles unités de teillage est impératif pour consolider la place de la Normandie dans une production de lin qui va s'installer dans d'autres régions de France voire d'Europe

Leviers identifiés :

- mise en place de mécanismes de stabilisation des revenus (assurance chiffre d'affaires),
- soutien renforcé à l'investissement (stockage, irrigation, diversification, transformation),
- accompagnement des transitions par le conseil

2. Freins réglementaires

Les acteurs soulignent une instabilité et une complexité du cadre réglementaire, aggravées par des phénomènes de surtransposition des normes européennes.

Des contraintes fortes pèsent sur :

- l'accès aux produits phytosanitaires (avec des impasses techniques, notamment en désherbage),
- l'accès à l'eau,
- les projets d'infrastructures (stockage, transformation)

Leviers identifiés :

- stabilisation et simplification des règles,
- maintien de solutions techniques en l'absence d'alternatives,
- adaptation des politiques de gestion de l'eau,
- simplification des procédures d'urbanisme pour les projets agricoles

3. Freins sociétaux

La filière fait face à des attentes sociétales croissantes en matière d'environnement et d'utilisation des intrants, parfois en décalage avec les réalités techniques des exploitations.

Par ailleurs, le renouvellement des générations constitue un enjeu majeur, avec des difficultés d'attractivité du métier et de transmission des exploitations.

Leviers identifiés :

- évolution des pratiques agricoles (agriculture de conservation, régénérative),
- promotion des produits français,
- exemplarité de la commande publique

Transitions :

1. Réduction de la dépendance aux intrants

La dépendance aux intrants importés (engrais, protéines, phytosanitaires) constitue un enjeu majeur.

Les leviers identifiés sont :

- développement des protéines végétales locales (légumineuses),
- allongement des rotations,
- amélioration de la fertilité des sols,
- relocalisation de la production d'engrais décarbonés

2. Adaptation au changement climatique

Le changement climatique impacte déjà les rendements et accentue les aléas.

Les réponses reposent sur :

- diversification des systèmes de culture,
- développement de pratiques favorables au stockage de carbone et à la rétention d'eau,
- amélioration de l'accès à la ressource en eau,
- innovation variétale.

3. Territorialisation et bouclage des cycles

Le renforcement des complémentarités territoriales est un levier structurant :

- partenariats entre céréaliers et éleveurs (échanges paille/fumier),
- valorisation locale des coproduits,
- structuration de filières locales (notamment protéines végétales)

Le développement de hubs logistiques et de capacités de transformation régionales constitue également un enjeu majeur pour capter davantage de valeur ajoutée.

Conclusion :

À horizon 2035, la filière grandes cultures devra relever un double défi : **maintenir son potentiel de production tout en accélérant sa transformation**.

La souveraineté alimentaire ne repose pas uniquement sur les volumes produits, mais sur un écosystème complet associant exploitations performantes, filières structurées, outils industriels et capacité d'exportation consolidée.

Les priorités portent sur :

- la sécurisation économique des exploitations,
- l'investissement dans les infrastructures (stockage, transformation, logistique),
- la structuration des filières protéines,
- le renforcement de l'innovation et du conseil,
- la stabilisation du cadre réglementaire

Filière pisciculture :

Existant :

Taux de dépendance aux importations 2022 - 2024 : 93 % (pêche + pisciculture)

Taux d'auto-approvisionnement 2022 – 2024 : 24 % (pêche + pisciculture)

Production nationale 2024 :
Pisciculture continentale et marine : 38 535 t (dont 32 537 t en continental, 5 807 t en marin)

Part de marché normande 2024 :
Pisciculture continentale et marine : 13 %

La place de la Normandie
La Normandie occupe une position significative dans le paysage piscicole national, avec une part de marché de 13 % en 2024 sur la pisciculture continentale et marine. Cette assise régionale, combinée à des atouts naturels indéniables (disponibilité de la ressource en eau, littoral étendu, savoir-faire aquacole reconnu), place la Normandie en première ligne pour contribuer aux objectifs nationaux de reconquête de la souveraineté alimentaire.

Un marché extrêmement porteur : une filière sans difficulté économique

Une demande nationale largement supérieure à l'offre
La filière piscicole bénéficie d'une situation de marché exceptionnellement favorable.
Chaque tonne supplémentaire produite en France trouve un débouché immédiat, dans un contexte où :

- la consommation de produits aquatiques est structurellement orientée à la hausse, portée par les aspirations des consommateurs à une alimentation saine, traçable et riche en protéines de qualité ;
- les tensions géopolitiques internationales fragilisent les chaînes d'approvisionnement mondiales et renforcent l'attrait pour une production locale et résiliente ;
- la demande de transparence et de qualité de la part des consommateurs français joue en faveur des élevages français, réputés pour leurs normes sanitaires et environnementales exigeantes.

Aucune difficulté économique structurelle à ce jour
À la différence d'autres productions agricoles confrontées à des crises de marché récurrentes, la pisciculture ne connaît aucune difficulté économique liée aux débouchés ou à la valorisation de ses produits. Le marché est intégralement demandeur. La problématique n'est pas de vendre, mais de produire davantage pour répondre à une demande nationale qui reste massivement couverte par les importations.

Ce constat est essentiel : il signifie que les efforts à consentir pour développer la filière ne portent pas sur la conquête de parts de marché ou la stimulation de la demande, mais exclusivement sur la levée des freins à la production d'ordre réglementaire, financier et sociétal.

Comme le rappelle Michel Berthommier, président du CIPA : « Renforcer la pisciculture française, c'est garantir une autonomie alimentaire accrue, soutenir une économie locale et préserver une filière dont les pratiques s'inscrivent déjà dans la transition écologique. »

Une contribution directe à la balance commerciale
Chaque kilo de poisson produit en France se substitue à un kilo importé. Dans un contexte où le déficit commercial des produits aquatiques pèse lourdement sur la balance commerciale nationale, le développement de la pisciculture constitue un levier direct et immédiat de réduction de ce déficit, sans effet d'éviction sur d'autres productions nationales.

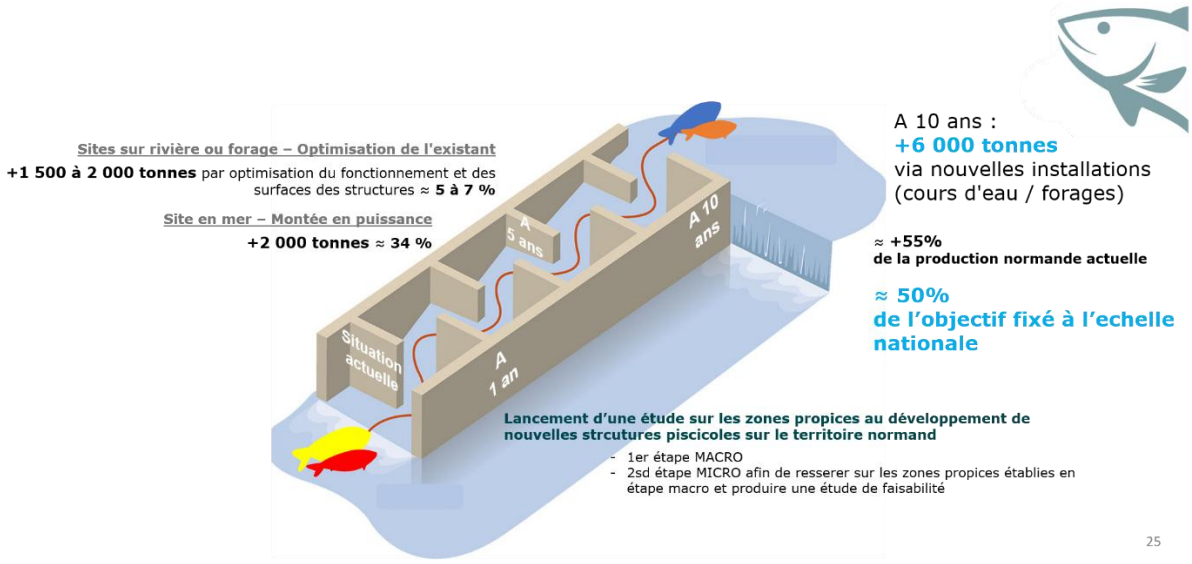
Ambition 2035 :

L'ambition normande à horizon 2035 est de produire 6 000 t de plus qu'en 2025, soit 50 % de l'objectif national fixé à 12 000 t supplémentaires, tout en assurant une meilleure résilience face aux pressions environnementales et économiques. La trajectoire normande se décline en plusieurs étapes :

1 an : Lancement d'une étude sur les zones propices au développement de nouvelles structures piscicoles Identification du foncier disponible)
5 ans : Optimisation des sites existants (rivière et forage) = + 1 500 à 2 000 t
5 ans : Montée en puissance des sites en mer = + 2 000 t
10 ans (si possible avant) : Création de nouveaux sites (cours d'eau, forages et en mer)

+ 6 000 tonnes au total, soit +100 % de la production normande actuelle.

Typologie des projets :



Projets concrets identifiés
Plusieurs projets structurants sont d'ores et déjà identifiés au niveau régional, parmi lesquels figure le projet Saumon de France Aquaponic Management Project (AMP), présenté lors de la table ronde de la restitution du 12 juin 2026, qui illustre la capacité de la Normandie à attirer des investissements d'envergure dans l'aquaculture de précision.

Par ailleurs, le CIPA propose de suivre le parcours de création de sites-témoins dans plusieurs régions de France, afin d'identifier les besoins et de développer des outils diffusables aux futurs porteurs de projets.

Identification de nouveaux espaces de production
L'identification de nouveaux espaces de production constitue un levier stratégique incontournable. La démarche proposée se déroule en deux étapes :

1. Étape macro : étude à l'échelle régionale pour identifier les zones propices au développement piscicole (via le CEREMA / SRDAM et une nouvelle étude orientée vers les terres) ;

2. Étape micro : étude de faisabilité resserrée sur les zones identifiées, afin de produire des dossiers opérationnels pour les porteurs de projets.

Par ailleurs, le potentiel de l'aquaculture offshore et le couplage avec les parcs éoliens en mer doivent être étudiés et testés, dans la continuité des réflexions engagées au niveau national sur la planification aquacole (matrice espaces / espèces, sites « clés en main »).

Freins et leviers :

Malgré un marché extrêmement porteur, la filière piscicole se heurte à des obstacles majeurs qui entravent son développement.

1. Freins financiers

Les investissements nécessaires à la mise en conformité des ouvrages hydrauliques, à la modernisation des installations et au renforcement des dispositifs sanitaires sont élevés. Le financement des mises aux normes, notamment sur les ouvrages de dérivation, représente une charge significative pour les exploitations et nécessite un soutien accru des agences de l'eau et des collectivités.

Par ailleurs, l'absence de dispositifs spécifiques d'aide à l'installation en pisciculture renforce les difficultés d'entrée dans la filière et limite le renouvellement des générations. Contrairement au secteur agricole classique, aucun mécanisme d'accompagnement financier dédié, n'existe pour les porteurs de projets aquacoles.

Leviers :

- Renforcement des aides à l'investissement, notamment pour la mise en conformité des installations (ouvrages de dérivation, modernisation) et l'innovation technique ;
- Demande de mise en place d'un appui à l'installation en pisciculture
- Mise en place d'incitations fiscales et mobilisation d'outils de portage (crédits à taux zéro, dispositifs de garantie, fonds d'investissement régional) pour faciliter les transmissions d'entreprises ;
- Création d'un fonds d'accompagnement sectoriel dans le domaine de l'aquaculture ;
 Mobilisation des reliquats FEAMPA vers les aides à l'investissement.

2. Freins réglementaires

Le cadre réglementaire constitue un frein majeur au développement des projets piscicoles. Les procédures d'instruction pour la création ou l'extension des sites sont longues, complexes et coûteuses, en raison notamment des études environnementales requises. Il est significatif de constater qu'aucun site piscicole n'a été créé en France depuis plus de 30 ans, à l'exception de projets reposant sur des systèmes spécifiques comme l'aquaponie.

Les acteurs de la filière soulignent la nécessité impérieuse de faire évoluer les cadres réglementaires, notamment par la mise en place d'un régime d'enregistrement ICPE plus adapté à l'activité piscicole, alors que le seuil d'évaluation environnementale est fixé à 20 tonnes en France contre 500 tonnes dans certains pays européens.

La simplification des démarches administratives apparaît comme une condition essentielle pour permettre le développement de nouvelles installations et la modernisation des structures existantes.

Leviers :

- Mise en place d'un régime d'enregistrement ICPE spécifique à la pisciculture, plus proportionné aux enjeux réels de l'activité ;
- Application de l'article L1A de la loi du 24 mars 2025 pour garantir que les politiques publiques de l'eau prennent en compte les impératifs de production alimentaire ;
- Obtention d'autorisations de régulation de la prédation (cormorans et autres prédateurs), dont l'impact sur les élevages est considérable ;
- nomination d'un référent interministériel « pisciculture » placé sous l'autorité du Premier ministre, afin d'assurer une coordination efficace entre les différents ministères concernés.
- Stabilité réglementaire et limitation de la surtransposition des normes européennes, afin d'offrir aux investisseurs la visibilité nécessaire à l'engagement de projets de long terme.

-

3. Freins sociétaux et territoriaux

Les freins sociétaux et territoriaux sont également déterminants dans la filière piscicole :

- La difficulté d'accès au foncier, combinée à un manque d'attractivité de la filière, limite les installations et la transmission des exploitations ;
- Les conflits d'usage autour de la ressource en eau et de l'espace peuvent freiner le développement de nouveaux projets, dans un contexte de compétition avec d'autres usages (agriculture, énergie, loisirs) ;
- L'absence de reconnaissance spécifique de la pisciculture dans les politiques agricoles, la filière étant souvent « orpheline » entre les politiques de l'eau (ministère de l'Environnement) et les politiques agricoles (ministère de l'Agriculture), accentue ces difficultés ;
- Les problématiques de prédation (notamment par le cormoran) et de perception des activités aquacoles contribuent à fragiliser les exploitations.

Soutien à la recherche, à l'innovation et à la structuration de la filière

- Développement d'une démarche de planification aquacole à l'échelle régionale et nationale (matrice espaces / espèces, sites « clés en main », appels à manifestation d'intérêt) ;
- Accompagnement renforcé des porteurs de projets, via un guichet unique et un conseil de projet dédié, sur le modèle de ce que la Chambre d'agriculture et la Région proposent pour l'ensemble des filières stratégiques ;
- Soutien aux programmes d'adaptation au changement climatique (sélection génétique, systèmes RAS, diversification des espèces élevées) ;
- Valorisation des atouts nutritionnels de la pisciculture dans le cadre du concept «One Health» et développement de l'affichage environnemental pour renforcer la reconnaissance sociétale de la filière.

Transitions :

1. Réduction de la dépendance aux intrants

La réduction de la dépendance aux intrants constitue un enjeu important pour la pisciculture, notamment en matière d'alimentation des poissons. Le développement de filières d'aliments locaux et durables, ainsi que l'optimisation des rations alimentaires, permettent de réduire la dépendance aux importations de protéines et d'additifs.

Par ailleurs, l'amélioration des pratiques d'élevage et le recours à des solutions de prévention sanitaire contribuent à limiter l'usage d'intrants médicamenteux. L'objectif est d'accroître l'autonomie des exploitations tout en garantissant la qualité des productions.

La pisciculture d'étang, en particulier, représente un modèle de production de protéines animales économe en intrants, avec de faibles émissions de gaz à effet de serre, et mérite à ce titre une attention particulière dans le cadre de la relance de la filière.

2. Adaptation au changement climatique

L'adaptation au changement climatique constitue un enjeu central pour la filière piscicole. Les évolutions climatiques impactent directement les conditions d'élevage, notamment en termes de température de l'eau et de disponibilité de la ressource hydrique. Les exploitations doivent adapter leurs pratiques, améliorer la gestion de l'eau et renforcer les dispositifs de prévention sanitaire pour faire face aux risques accrus de maladies et de stress des poissons.

L'innovation technique constitue une réponse décisive à ces défis. Le développement de systèmes en recirculation (RAS) permet de faire face aux contraintes d'eau, tandis que les programmes d'adaptation des conduites d'élevage et de sélection génétique offrent des perspectives de résilience accrue. La filière piscicole, innovante par nature, est d'ores et déjà confrontée aux effets du changement climatique

et teste des adaptations afin de continuer à produire dans les meilleures conditions pour les éleveurs et les poissons.

3. Territorialisation et bouclage des cycles

La territorialisation de la pisciculture constitue un levier important pour renforcer sa durabilité. L'intégration des exploitations dans leur environnement territorial permet de mieux gérer la ressource en eau et de valoriser les interactions avec les autres activités agricoles.

Le bouclage des cycles, notamment via la valorisation des effluents piscicoles et l'intégration avec d'autres productions agricoles (polyculture-élevage, aquaponie), contribue à une meilleure gestion des nutriments et à la réduction des impacts environnementaux. Le développement de systèmes intégrés, combinant pisciculture et agriculture, constitue une piste d'innovation prometteuse pour renforcer la durabilité des exploitations.

Il est également essentiel que la pisciculture soit reconnue institutionnellement comme un usager vertueux de la ressource en eau, contribuant à la biodiversité, à la régulation des milieux aquatiques, au stockage de l'eau et au maintien d'espaces humides essentiels. À ce titre, la filière doit être systématiquement intégrée dans les stratégies nationales et territoriales de gestion de l'eau, notamment les SAGE et les SDAGE.

Conclusion :

La filière piscicole normande dispose d'atouts considérables pour devenir un pilier de la souveraineté alimentaire régionale et nationale. Le marché est là, la demande est forte, la rentabilité est au rendez-vous. Les freins ne sont pas économiques mais structurels : c'est en levant les verrous réglementaires, en mobilisant les financements nécessaires et en renforçant l'attractivité de la filière que la Normandie pourra pleinement jouer son rôle de leader français de la production piscicole d'ici 2036.

Filière mytiliculture :

Existant :

Taux de dépendance aux importations 2022 - 2024 : 57 %

Taux d'auto-approvisionnement 2022 – 2024 :48 %

Production nationale 2024 : 65 000 t

Part de marché normande 2024 : 25 %

Ambition 2035 :

2 500 t pour un objectif national de 5 000 t = 50 % de contribution

Typologie des projets :

- Étape 1 : enrayer la dynamique de baisse de production
 Intensifier la lutte contre les prédateurs, faciliter les restructurations, garantir la qualité sanitaire des bassins de production.
- Étape 2 : développer de nouveaux élevages et / ou nouvelles techniques
 Identifier et tester le foncier potentiel (estran ou off-shore), garantir les disponibilités et compétences humaines.

Freins et leviers :

1. **Freins / leviers financiers**
 - Apporter aux exploitations une sécurisation commerciale des volumes potentiellement excédentaires ;
 - Accompagner par un soutien facilité aux pertes d'exploitation
 - Expérimentations off-shore : portage technique et financier externe.

2. **Freins / leviers réglementaires**
 - Simplifier les cadres réglementaires, notamment environnementaux afin :
 - ❖ d'intensifier la lutte contre les prédateurs quels que soient leurs statuts (ex : goélands) et habitats (ex : zostères) ;
 - ❖ de faciliter les restructurations quels que soient les périmètres de protection.

 - Accompagner, accélérer et sécuriser les procédures structurelles pour la filière (ex : révision des schémas des structures, adaptation des taux d'ensemencement, …).

3. **Freins / leviers sociétaux**
 - Restaurer la confiance des entrepreneurs ;
 - Garantir la qualité des eaux littorales.

Transitions :

1. **Réduction des dépendances aux intrants**
 - NA : production sans intrants, sans consommation d'eau, sans engrais.

2. **Adaptation au changement climatique**
 - Garantir les moyens de protection et leur adaptation contre les nouveaux prédateurs.

Conclusion :

La priorité est de garantir une stabilité réglementaire en cohérence avec les investissements

Filière pêche : Un modèle artisanal basé sur une ressource abondante

Existant :

Taux de dépendance aux importations 2022 - 2024 : 93 % (pêche + pisciculture)

Taux d'auto-approvisionnement 2022 – 2024 : 24 % (pêche + pisciculture)

Production nationale 2024 : 470 000 t

Part de marché normande 2024 : 18 % (85 000 t)

Ambition 2035 :

Développer une pêche côtière et artisanale sur les espèces sous-exploitées

➔ Une protéine locale, accessible et abondante : araignée de mer, congre, sardine, sprat, hareng, coquillages de pêche à pied. **Potentiel > 1000 t**
Mais dans certaines conditions :

➔ Besoin de garantir une eau de bonne qualité chimique et microbiologique ;

➔ Une ressource locale pour les pêcheurs locaux (souveraineté des droits de pêche = modèle artisanal) ;

➔ Besoin d'accompagnement pour renouveler et décarboner la flotte (souveraineté énergétique) ;

➔ Besoin de s'adapter à l'évolution des ressources et au changement climatique (appui scientifique).

Typologie des projets :

- Renouveler une flotte vieillissante (32 ans en moyenne) et décarbonation ;
- Sécuriser l'accès à la ressource en lien avec son évolution = connaissance scientifique + droits de pêche.

Freins et leviers :

1. **Freins financiers : renouvellement de la flotte**
2. **Freins réglementaires : souveraineté des droits de pêche**

Transitions :

Adaptation au changement climatique : appui scientifique

Autre contribution : Association Houblons de Normandie

1) Contexte régional

La présente note constitue une déclinaison territoriale de l'ambition nationale des filières de productions végétales spécialisées, appliquée à la structuration de la filière houblon en Normandie. En cohérence avec les orientations nationales, elle vise à renforcer la souveraineté alimentaire et productive, en s'appuyant sur les dynamiques locales portées par les producteurs et acteurs économiques régionaux.

Association Houblons de Normandie	7 producteurs en agriculture biologique
Surfaces	1 à 5 ha / producteur
Mise en production	2020 – 2026
Production 2025	3,8 t sur 11 ha
Objectif 2030	20 ha et 16 t
Besoin régional	30 t /an (~100 000 hl de bière)

Enjeu structurant : un fort écart entre production locale et besoins, traduisant une dépendance aux importations.

2) Diagnostic de la situation actuelle :

Au niveau national, la filière houblon reste déficitaire avec un taux de couverture de la consommation de 25 %. La Normandie reflète pleinement ce diagnostic.

Enjeux régionaux – Production

- Absence de solutions techniques (ex : **cuivre interdit en agriculture biologique pour lutter contre le mildiou**) ;
- Besoin de recherche variétale adaptée au territoire ;
- Nécessité d'un accompagnement technique structuré ;
- Vulnérabilité aux aléas climatiques et sanitaires.

Structuration de la filière

- Absence de structure de commercialisation ;
- Difficultés de commercialisation par absence de visibilité et de compétitivité au niveau des prix face aux négociants.

Enjeux économiques et de souveraineté

- Concurrence internationale ;
- Charges de production élevées ;
- Marché de la bière en ralentissement.

Contribution aux objectifs de souveraineté

- Sécurisation des approvisionnements des brasseries ;
- Réduction de la dépendance aux importations ;
- Développement des circuits courts ;
- Réduction de l'empreinte carbone ;
- Maintien de la valeur ajoutée sur le territoire ;
- Création d'emplois non délocalisables.

3) Opportunités et dynamique régionale :

En cohérence avec les dynamiques nationales de diversification et de structuration des filières.

Atouts normands

- Marché local structuré (127 brasseries) ;
- Image territoriale forte ;
- Potentiel de valorisation des huiles aromatiques spécifiques.

Débouchés à développer

- Brasseries artisanales en Normandie et au-delà ;

- Produits alimentaires et boissons alternatives ;
- Cosmétique et pharmaceutique ;
- Développement de recettes 100 % locales.

4) Ambition régionale à horizon 10 ans

Au national : objectif de doublement des surfaces et de couverture de 50 % de la demande en houblon.

Déclinaison normande

- Passage d'une filière émergente à une filière structurée ;
- Réduction de la dépendance aux importations ;
- Contribution à l'autonomie régionale en houblon.

Trajectoire proposée

- Augmenter les surfaces de production ;
- Consolider les volumes ;
- Structurer l'aval (collecte, transformation, commercialisation).

5) Actions prioritaires

Action	Objectif	Principales mesures
Structurer la production	Sécuriser et augmenter la production	Recherche variétale, suivi technique, sécurisation des intrants
Structurer la commercialisation	Créer une filière viable	Opérateur régional, vente collective, contractualisation
Favoriser l'ancrage territorial	Renforcer la souveraineté	Circuits courts, partenariats locaux
Renforcer la compétitivité	Faire face à la concurrence	Valorisation origine, régulation importations
Diversifier les débouchés	Sécuriser les revenus	Nouveaux marchés, innovation, coopérations

6) Conclusion – Une ambition normande au service de la souveraineté nationale

La filière houblon normande illustre pleinement la déclinaison territoriale des objectifs nationaux : une filière émergente mais stratégique, un potentiel de croissance significatif et un levier concret pour la relocalisation.

Enjeu central : passer d'une dynamique d'initiative locale à une filière structurée, capable de contribuer pleinement à la souveraineté alimentaire nationale de la filière brassicole.

Annexe : Liste des acteurs consultés

	Entretiens bilateraux 48/52 = 92%	Autres réponses par questionnaire ou contribution libre : 22	Atelier : 16	Total :86
Volailles	11/11	4		15
Norvolailles	*oui*	*SCEA Clos St Philippe*		
Huttepain / volailles	*oui*	*HUBERT sas*		
Huttepain / oeufs	*oui*	*NORMANDE AVICOLE*		
Nouri'Vrai	*oui*	*SNV - VOLENA*		
Alimab	*oui*			
Ets Michel/ Volailles	*oui*			
Ets Michel / Oeufs	*oui*			
Agrial Branche Volailles	*oui*			
Novial (Noriap)	*oui*			
Sanders	*oui*			
Normandie Lapin	*oui*			
Bovins/Ovins	10/11	0		10
SOCOPA	*oui*			
BECHET	*oui*			
SERVAL SAS	*oui*			
NATUP	*oui*			
COPELVEAU	*oui*			
ELVEA Normandie	*oui*			
TER'ELEVAGE	*oui*			
OP AGRIAL	*oui*			
DENKAVIT	*oui*			
VAN DRIE	*pas de réponse*			
Inn'ovin	*oui*			
Lait	12/14	2		14
MLC	*oui*	*Réaux*		
Isigny Ste Mère	*oui*	*Biolait*		
Savencia	*oui*			
Danone / Les 2 vaches	*oui*			
Danone	*oui*			
OPNC	*oui*			
Olga	*oui*			
Graindorge	*oui*			
Bel / Mt Blanc	*oui*			
ODGs	*oui*			
Sodiaal	*pas de réponse*			
Eurial	*pas de réponse*			
Lactalis	*oui*			
Agrial Soignon	*oui*			
Légumes	5/5	3		7
Jardin de Normandie	*oui*	*Ferme de l'Odon*		
GPLM	*oui*	*SCEA Ozouf*		
OP AGRIAL	*oui*	*Tomates du Mont St Michel*		
Lunor	*oui*			
ARPTN	*oui*			
Fruits	0/1			0
Andros	*pas de réponse*			

Porcs		9	9
		ARIP	
		Charcuterie LEFORGEAIS SAS	
		TEBA Baie du Cotentin	
		Ferme du Gros Caillou	
		ROCHES BLANCHES	
		Charcuterie Jacky Leduc	
		TLC	
		LE PHILOU NORMAND	
		la Chaiseronne	
Pêche et aquaculture		3	3
		Syndicat des Pisciculteurs Normandie - Ile de France	
		Comité Régional de la Conchyliculture Normandie - Hauts de France	
		Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie	
Coopératives	5/5		5
Agrial	*oui*		
Natup	*oui*		
Noriap	*oui*		
Sévépi	*oui*		
Coop de creully	*oui*		
Grandes cultures		Atelier le 18 mai / 16 participants	16
NATUP		*présent*	
Cerfrance Normandie Maine		*présent*	
Cerfrance Normandie Ouest		*présent*	
NÉGOA		*présent*	
ARVALIS		*présent*	
Agrial		*présent*	
Réseau Civam Normand		*présent*	
ASNORMANDIE		*présent*	
FRANCEAGRIMER		*présent*	
AREA Normandie		*présent*	
SEMAE		*présent*	
Terres Inovia		*présent*	
D2N		*présent*	
Autres	5	1	6
Terreos	*oui*		
Despestel	*oui*		
Coopérative linière de Cagny	*oui*		
Terres de lin	*oui*		
Coopérative linière du Nord de Caen	*oui*		
Houblon de Normandie	*oui*	1	